Malarce-sur-la-Thines

2021

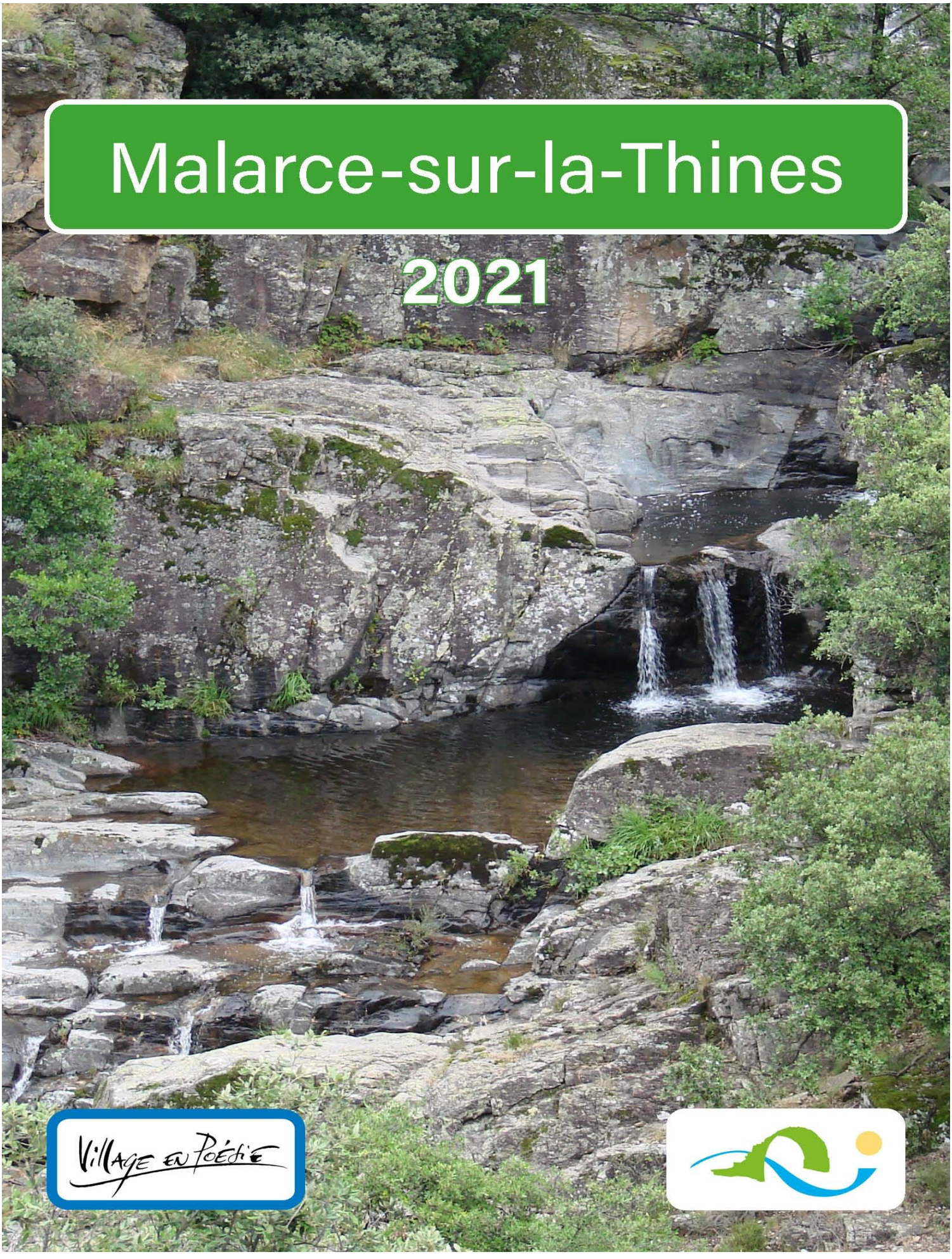

Village en Poésie

MOT DU MAIRE

Cher tous,

Le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous présenter nos actions de l'année écoulée dans ce bulletin.

Malgré une année 2021 aussi morose que la précédente et au regard de celle qui commence avec les événements européens en cours : restons optimistes et surtout positifs !

Que l'on soit pour ou contre les obligations dues à la crise sanitaire, nous n'avons pu que constater que la tolérance et le respect d'autrui ont été malmenés cette année et je pourrais y associer les incivilités et conflits de voisinage qui ont gâché également le bon déroulement de l'année 2021 sur notre commune.

Quel dommage !

Je citerais Voltaire :

« La discorde est le plus grand mal du genre humain
et la tolérance en est le seul remède »

Contre cela, je préfère continuer de m'émerveiller de l'environnement et des conditions de vie dans lesquelles nous évoluons ici, et de contempler et respirer cette nature encore préservée autour de nous.

Rendez-vous compte de la chance
que nous avons d'y vivre !

Toute l'équipe de la mairie œuvre pour la préserver et, en 2022, nous espérons pouvoir partager avec vous, des moments conviviaux… Restons connectés grâce à notre lettre d'information mise en place sur le site de la mairie.

Bien à vous,
Delphine FEUILLADE/BRIERE
Maire

Comme indiqué dans le précédent bulletin, dorenavant les bulletins municipaux vous seront transmis de manière virtuelle.

Si vous souhaitez les recevoir en version papier, merci de nous le faire savoir en contactant la mairie par téléphone

04 75 39 45 26

ou par e-mail de préférence : mairie.malarce@orange.fr

Pour connaitre les infos locales, rendez vous sur le site de Malarce sur la Thines

https://www.malarce-sur-la-thines.com

et / ou

inscrivez vous sur notre site, à la lettre d'info, pour recevoir les informations de votre commune en temps réel

ETAT CIVIL

Naissances

Le 6 Février 2021 : **Ilyes JAFJAF**
de sexe masculin. Né à Ales,
de Youssef JAFJAF et de Morgane VINCENT,
domiciliés à La Blacherette, (Thines)

Le 24 avril 2021 : **Akela CHOQUET**
de sexe masculin. Née à Aubenas,
de Julien CHOQUET et de Bérangère JOLY,
domiciliés à Maurines (Thines)

Le 24 juillet 2021 : **Sloenn CRENN-BAUDINAT**
de sexe masculin. Né à Aubenas,
de Youri BAUDINAT et de Cloé CRENN,
domiciliés à Le Chastagnier (Malarce)

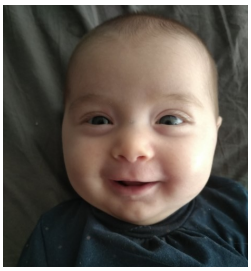

Le 28 septembre 2021 : **Léonie STOECKLE-CHALVET**
de sexe féminin, née à Aubenas, de Julien STOECKLE et de Dorothée CHALVET, domiciliés à Hugon (Thines)

Le 17 décembre 2021 : **Ava JOSPIN**
de sexe féminin. Née à Aubenas,
de Vincent DUSEIGNE et de Elodie JOSPIN,
domiciliés à Laboissière (Thines)

Mariages

Le 10 juillet 2021
DUCLAP Benjamin
et SAUVAYRE Sabrina

Le 16 octobre 2021
LHOST Arnaud
et LE ROUX-DUPEYRON Manon

ETAT CIVIL

Décès

Cette année la commune a perdu deux personnes qui l'ont servie en tant que conseillers municipaux et adjoints délégués.

Le 23 mars 2021, **Jean Fournet** - village de Thines - décédé à Chambonas, à l'âge de 86 ans. Artisan-maçon, en 1989 il a été élu au conseil municipal et puis est devenu pendant quelques années maire-délégué de Thines. Jean était aussi passionné de l'histoire et de la faune et la flore de notre vallée. Il était devenu à Thines une mine d'information et d'histoires sur nos vieilles pierres et l'église qu'il aimait tant. Il partageait volontiers son immense savoir, souvent avec son humour ironique qui nous fait sourire encore. En 2016, Jean a fait partie des « aînés » qui ont été filmés pour « *Mémoires de la Montagne* ». Dans cette œuvre, il raconte sa jeunesse dans la haute montagne et aussi la vie au village de Thines.

Le 5 juin, **Roger Dard -** Beaujeu (Lafigère) - décédé à Beaujeu (Lafigère), à l'âge de 71 ans. Après une longue maladie, Roger Dard est décédé chez lui à Beaujeu, La Figère, le 5 juin, à l'âge de 71 ans. Au milieu des années 1970, Roger était venu du Territoire de Belfort jusqu'à La Figère. Castanéïculteur, éleveur de chevaux, maçon-chauffagiste, Roger était aussi sculpteur et peintre. En mars 1983, il a été élu à notre conseil municipal – premier « nouveau venu » à y accéder – et est devenu maire-délégué de La Figère pendant un mandat.

Le 6 juillet 2021, **Eric Bouillard-Roze -** Belle-Rouvière (Thines) - décédé à Les Vans, à l'âge de 65 ans.

Le 18 Décembre, **Patrick Dailly** - Le Travers (Malarce) - décédé à Alès, à l'âge de 78 ans

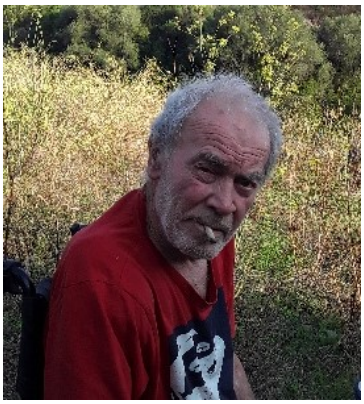

Dans la nuit du 31 juillet au 1er août, **Sebastien Allemoz** - Gravières - décédé à La Dragonnière (Thines), à l'âge de 50 ans.

Mention - transcription de décès

Le 9 novembre 2021, **DELMAS Gabrielle** née à Malarce sur la Thines, le 17 novembre 1927 et décédée à Joyeuse

Le 30 août 2021, **MONDON Solange** née à Malarce sur la Thines, le 21 octobre 1930 et décédée à Chambonas

COMPTES ET BUDGET

L'année 2021 se termine sur un excédent de fonctionnement de 114.000 euros
(comparé à 85.000 euros en 2020).

Les événements qui ont marqué l'exercice comptable sont les suivants :

En recettes

- La location du gîte d'étape est en hausse mais n'a toujours pas retrouvé sa fréquentation d'avant la crise sanitaire.

- La mise à jour des bases fiscales nous apporte 7.000 euros par rapport à l'année précédente.

En dépenses

- Nous avons un agent en emploi aidé depuis le 1er avril.

- Globalement les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse relativement à 2020 qui était une année avec une activité ralentie (crise covid & nouvelle équipe).

Nous avons continué d'optimiser la présentation du bilan comptable ce qui explique en partie le bond de l'excédent de fonctionnement cette année. **L'excédent de fonctionnement** (augmenté de la récupération de TVA de 2019) a financé les opérations suivantes en investissement :

- 5.500 euros, achat de terrain, constitution d'une réserve foncière.
- 14.500 euros, remboursement des emprunts (2 sont venus à échéance en 2021, capital de 50.000)
- 61.500 euros, aménagement du cimetière. On attend toujours la subvention promise par la région de 50 %. Nous récupérerons la TVA sur cette opération en 2023.
- 12.000 euros, rambarde du cimetière de Thines.
- 8.000 euros, aménagement de la salle de Lafigère (chauffage et fenêtres).
- 11.000 euros, voirie (Mamnale et Prévenchet).
- 6.000 euros, matériel informatique.
- 2.000 euros, mobilier.
- 9.500 euros, amélioration du confort du petit gîte de Thines.
- 4.000 euros, études/projet place de Malarce.
- 2.000 euros, divers travaux.
- 5000 euros, dalle OM (de 2020).

En subvention, cette année, nous avons enfin, après insistance, reçu le remboursement d'une partie des travaux sur les points d'apport volontaire par la Com/Com. Nous avons, également bénéficié du soutien de l'État (DETR) pour l'aménagement du cimetière de Malarce.

Pour le budget 2022, qui est toujours en discussion au moment d'écrire ces lignes, en voici quelques éléments :

En recettes :

- Poursuite de la mise à jour des bases fiscales, gel des taux avant un possible réajustement en 2023.
- On espère une hausse de la fréquentation des gîtes.

En dépenses :

- Nous allons devoir faire face aux dépenses de réparation de la voirie suite aux orages du 3 octobre dernier, montant estimé de 33.500 euros HT, déduction faite de la part prise en charge par le département.
- Nous allons probablement devoir engager un accompagnateur pour le car scolaire suite à l'augmentation du nombre d'enfants en âge de scolarité.
- Augmentation de la part de l'école.
- Augmentation de la part du CCAS.
- Démarrage du projet d'aménagement de la place de Malarce (voir page 12).
- Changement de l'éclairage public (déjà prévu pour 2021).
- Bouclage du chantier du cimetière de Malarce.
- Poursuite de l'amélioration du réseau de voirie : chemin du Mas Guihlem

REALISATIONS ET TRAVAUX

Des changements du côté de nos agents communaux

Deborah KING a démissionné en octobre car elle changeait de région.
C'est *Amélie GATTO* qui la remplace en tant qu'agent technique.
Cette dernière a dû démissionner du conseil municipal pour prendre le poste.

Rémi TRAVEL, un nouveau cantonnier, est venu se rajouter à l'équipe actuelle en avril 2021 pour un CDD.

D'autre part, une autre modification :
Passage à 35H pour deux cantonniers, Laurent Thibaut et Raphael Bouillard. Comme cela, il y a ainsi une présence technique toute la semaine et de gros chantiers pourront être faits. C'est plus impliquant et intéressant, vous pourrez en juger dans les pages ci-après.

Extension du cimetière de Malarce

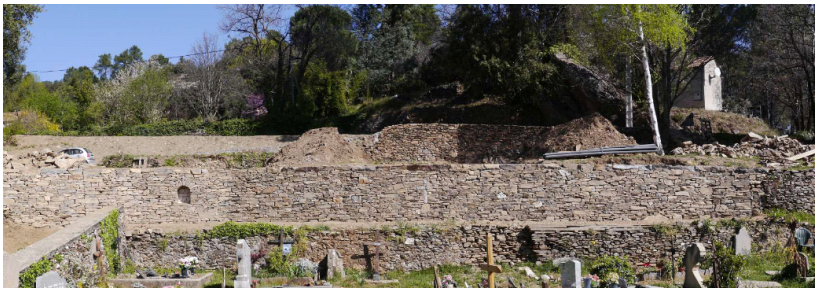

De février à juin, Romain (entreprise NR landscaping) a travaillé sur le cimetière. Deux ouvrages en pierres sèches ont été réalisés :
- Un mur de soutènement de 20 mètres de long et pesant 65 tonnes qui soutient la parcelle supérieure (photo ci-dessus).
- Un mur d'enceinte d'environ 15 mètres de long et de 30 tonnes accompagne la calade longeant le cimetière. Au milieu de l'ouvrage, une ouverture avec deux marches permet d'accéder aux nouveaux emplacements prévus (photo ci-contre).

Dans le courant de l'été, Manu Granero a pris le relais en réalisant les piliers du futur portail et le mur de la descente pour l'accès des véhicules (photo de droite).

Au programme pour 2022 :

- les cantonniers érigent les murs de chaque côté des piliers.
- accueil du centre de formation Olivier de Serres pour un chantier de murets en pierres sèches en mars.
- placement d'une clôture et d'un portail.
- mise en place d'un ossuaire et d'un columbarium.

REALISATIONS ET TRAVAUX

Eau

- Source de la Gourgasse

« Mieux vaut prévenir que guérir ». Un coup de « griffe » a été donné au captage de la source principale de la commune, afin d'éviter la prolifération de racines dans le drain de captage.

- Changements de compteurs

Une première tranche de changements de compteurs va commencer en 2022 par nos cantonniers avec à disposition un gros stock de compteurs prêts.

Nous vous rappelons qu'un courrier a été adressé précédemment aux abonnés, afin de leur demander de nettoyer l'espace dédié au compteur.

Route de Thines

Malgré une grosse gêne occasionnée pendant plusieurs semaines pour la pose de fourreaux en vue de l'arrivée de la fibre, celle-ci n'est pas prévue pour demain.

Le Département a effectué au printemps 2021 une grosse campagne de réfection de la chaussée sur La Figère et sur la route de Thines, ainsi que la reconstruction d'un pont coupant la route pour les habitants de Vallée/Tastevin/Thines au mois de mai.

Ce n'est qu'un mauvais souvenir aujourd'hui.

Nouvelle construction de chaussée

Après la route de Thinette/Les Rentiges l'année passée (800 m), pour 2021 nous avons continué notre campagne de nouvelle construction voirie avec la route communale de Mamnale pour de 300 ml pour 7750€.

Pour information, en 2022, un gros morceau de voirie à créer nous attend .

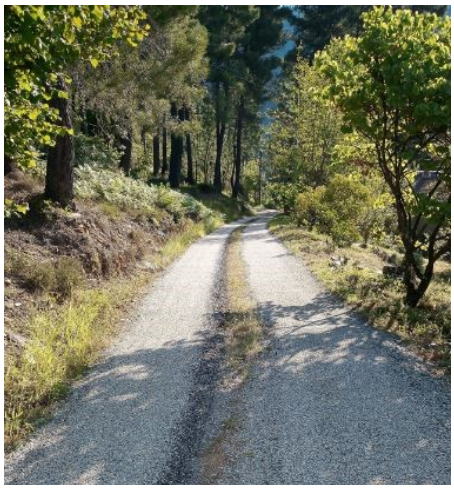

REALISATIONS ET TRAVAUX

Une nouvelle antenne 4G sur la commune

La construction de l'antenne (voir bulletin 2020) a eu lieu fin décembre sur une parcelle appartenant a notre commune.

La mise en service n'est pas encore effectuée, celle-ci intervient entre 2 à 6 mois après la construction.

Le pylône de 36 mètres, est équipé de 3 antennes : une est dirigée vers Elze et La Boissière, une autre vers Les Eynes et la dernière vers la vallée de la Thine au Nord Ouest. Pour notre commune, il devrait y avoir une meilleure couverture pour les habitants de Lafigère ainsi que ceux situés au Nord (Maurines, Lablacherette….). Tout cela à vérifier lors de la mise en service.

Des nouvelles de la centrale solaire installée sur le toit de la Mairie de Malarce

Encore une belle production pour cette seconde année
-16.433 kWh produits soit 1.37 kWh/kWc : c'est très bien.
La puissance a été augmentée de 3 kWc en juin pour un total de 12 kWc installés.

Thines

Remise en état du mur de soutènement de la route sous les gîtes.

Un porte-vélo a été mis en place à la demande de l'association : « Les amis de Thines ».

Dans le cadre de la mise en accessibilité, Julien AZZOLIN, ferronnier d'art à Saint Paul Lejeune, a fabriqué et posé un garde-corps au cimetière de Thines. Maîtrisant la technique du fer et des métaux, il a également équipé la montée venant du Gerboul, d'une main courante parfaitement intégrée aux escaliers.

Gite de l'ermitage : rénovation

Depuis son ouverture il y a plusieurs décennies, la salle de douche et les toilettes se trouvaient dans sa cave avec un accès par l'extérieur obligatoire et peu pratique et confortable. Suite à notre élection, nous souhaitions trouver une solution afin de présenter une prestation de location plus aux goûts de notre époque afin de pouvoir le proposer sur des plateformes de location. Cela pouvait permettre d'augmenter sa fréquentation qui était, de ce fait, en baisse.

Après avoir réfléchi à la manière la plus simple d'effectuer ces changements, nous avons décidé de repenser les couchages. **La douche et les wc ont été montés à l'étage, à la place du lit superposé d'avant et nous avons investi dans quelques nouveaux mobiliers** (clic-clac, miroir, armoire, nouveaux convecteurs…).

C'est encore grâce au savoir-faire de nos agents techniques que toutes ces transformations ont été possibles - Regardez les photos, elles parlent d'elles-mêmes. Et, malgré la crise Covid qui ne nous a pas aidés, le gîte rural a vu sa fréquentation augmenter surtout en automne, époque sans locations dans le passé.

REALISATIONS ET TRAVAUX

Cette année, à nouveau, nous tenions à mettre à l'honneur le travail de nos cantonniers qui œuvrent chaque semaine sur le domaine communal que ce soit sur la voirie, les bâtiments, le réseau etc ..

Ils effectuent un travail hebdomadaire souvent ingrat mais nécessaire à l'énorme entretien que demande notre imposante voirie, comme pour nos différents réseaux d'eau potable, mais pas que. Leur grande polyvalence permet à la commune de faire de réelles économies, par ex :

Travaux de maçonnerie, élagage, construction et peinture des volets de la mairie de Malarce, travaux d'amélioration du gîte rural de Thines, travaux d'électricité, de plomberie … La liste est longue ! Quelques exemples des divers travaux effectués par les agents techniques de notre commune :

Avant

Après

Nettoyage des fossés (quartier Thinette/ Les Rentiges)

Débouchage et entretien des buses sur la voirie communale (ici : route du Clapeyrol)

Avant

Après

Avant

Après

Travaux de maçonnerie : ici renforcement d'un pont dont les pierres du seuil ont été emportées par la crue. (photo prise à la Blacherette)

Autre tâche ingrate effectuée par nos cantonniers : le contrôle des deux stations d'épuration.
Exemple sur la photo: à Thines.
Un usager a bouché la canalisation avec une serpillière (certainement vidée dans un wc en amont). Elle a été enlevée par nos agent.

Rencontre avec les associations gérants l'eau sur la commune

Afin de préparer le transfert vers la communauté de communes de la compétence Eau et Assainissement qui doit avoir lieu avant le 1er janvier 2026, la Mairie a rencontré les différentes associations qui gèrent l'eau sur la commune pour expliquer les enjeux qui se présentent à nous.

Ainsi l'exécutif s'est rendu début août au Pialet pour l'Assemblée Générale de l'association qui gère l'eau sur le Pialet, le Nozier et Vallée. Puis visite au Clapier lors de l'Assemblée Générale de l'association qui gère la vallée de Valbelle. Et enfin, à la Toussaint, rencontre au Travers avec l'association qui en gère la source.

Ces échanges ont été l'occasion de dégager les points à éclaircir et les travaux à effectuer, chacune des situations de captage étant différente.

Défibrillateurs

Trois défibrillateurs, accessibles en cas d'urgence, ont été posés sur notre commune :

- Malarce : sur le mur du parking des toilettes publiques près de la mairie
- Lafigère : dans la mairie
- Thines : dans le couloir des toilettes de la mairie

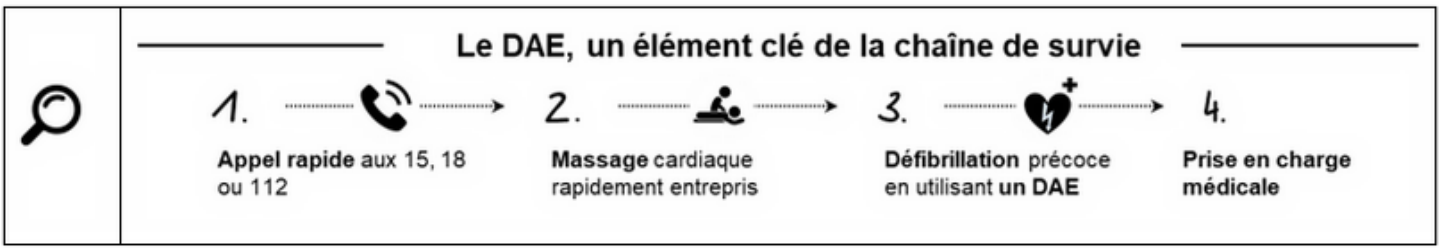

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un **dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque**.

Il est obligatoire pour tous les établissements recevant du public.
Cet appareil est amovible et peut donc être transporté en cas d'urgence.

REALISATIONS ET TRAVAUX

Les dégâts de l'épisode cévenole

Par deux fois cet automne, mais surtout dans la nuit du 3 octobre 2021, le sud Ardèche a été frappé par des épisodes cévenoles particulièrement violents – voici ci-dessous quelques images prises sur notre commune fortement touchée. Plus de 50.000€ de travaux (subventionnés qu'à 30 %) - certains, ont pu être faits en urgence en novembre 2021 mais, pour les plus coûteux, nous les ferons courant 2022, après confirmation des aides et la disponibilité du syndicat de voirie (SIVTA) qui a la compétence pour ces travaux.

Thinette/ les Rentiges

Lafigère

Route de Thines

Le Chambon - Valbelle

Champ d'Eynes

Le Soulier - Valbelle

Les dégâts de l'épisode cévenole

Le Clapeyrol

Route soulevée sur 30 m. Soubassement du virage emporté. Travaux importants prévus en 2022

Le Clapeyrol

Le Prévenchet

Le SIVTA est intervenu en 2021

Les Clèdes
Route très abîmée et réparée par les habitants

Thinette
Nettoyage par les cantonniers

Belle-Rouvière
Avant

Belle-Rouvière
Après

travaux effectués par les agents communaux

Chemin détruit. Le SIVTA (syndicat de voirie) l'a remis en état rapidement.

Col de l'Echelette
Avant

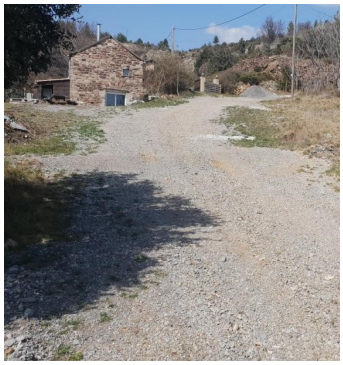

Col de l'Echelette
Après

PROJETS À VENIR

Aménagement de la place de la Mairie

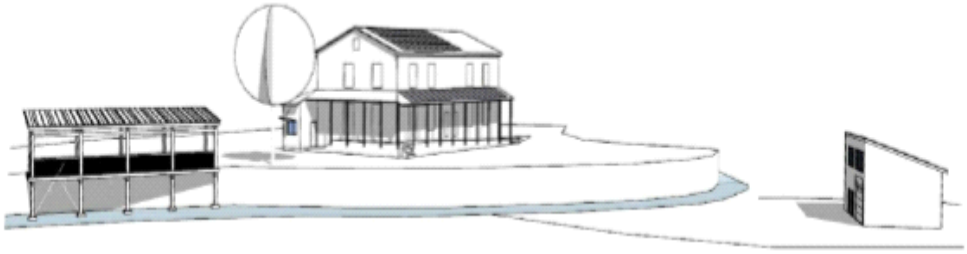

L'aménagement de la place de la Mairie de Malarce est un projet prioritaire de la mandature. Il correspond à un besoin exprimé régulièrement par les habitants, les associations ainsi que les différents élus et agents de la commune. L'esquisse proposée par HORNER ORDONNEAU architectures a été choisie après consultation de la population en décembre dernier. Sont donc prévus :

+ Un atelier municipal pour nos agents qui quitteraient l'Algeco qui les abrite. Cette construction comprend un garage pour 2 véhicules, un espace vestiaire et cantine ainsi qu'une mezzanine pour du stockage.
+ Une coursive en façade de la Mairie pour protéger l'accès au bâtiment.
+ Une halle ouverte faisant face à un théâtre de verdure en pierres sèches afin d'accueillir diverses animations et évènements.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, l'équipe municipale étant très attentive à cette problématique : choix d'entreprises du territoire, utilisation de bois local et matériaux bio-sourcés, toitures orientées au Sud et équipées de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation, construction de gradins en pierres sèches. L'agence d'architecture HOERNER ORDONNEAU construit depuis 20 ans des bâtiments bioclimatiques et environnementaux.

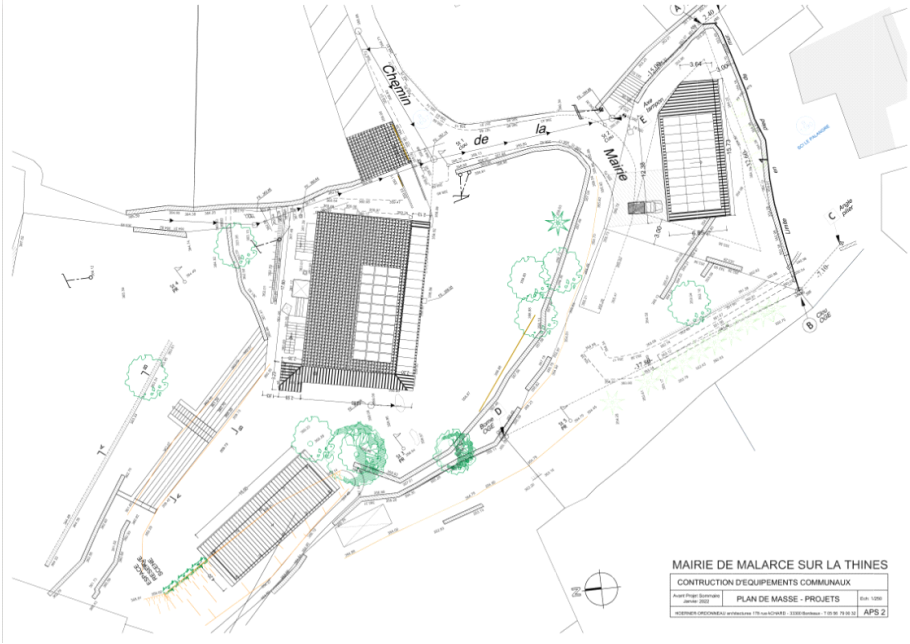

Avec la pose de centrales solaires en toiture de l'atelier et de l'ombrière, ce projet nous permettra de devenir une Mairie à énergie positive.

Les demandes de subvention sont faites. Nous espérons démarrer le chantier cet été dès que nous aurons l'accord des financeurs (Etat, Région, Com/Com et PNR). Les travaux devraient s'étaler sur 2 ans. Le coût du projet est estimé à 320.000 euros HT dont 20 % à charge de la commune.

Bibliothèque municipale : *Association Planète Bibli*

L'association Planète Bibli et Céline, adjoint du patrimoine, vous accueillent à la bibliothèque municipale le jeudi de 17h à 19h, et nouveauté 2021, la bibliothèque passe aux horaires d'hiver et sera ouverte jusqu'au prochain changement d'heure de 16h à 18h.

L'adhésion à la bibliothèque est de 5€ par adulte pour un an et est gratuite pour les enfants jusqu'à 18 ans, une carte de lecteur vous est remise qui vous permet d'emprunter 15 documents dans votre bibliothèque mais également dans les médiathèques et bibliothèques du réseau de lecture publique Pays des Vans en Cévennes.

Les membres de l'association à l'AG

Céline, pour vous servir

Vous trouverez dans notre fonds et dans le fonds prêté par la Bibliothèque. Départementale d'Ardèche des BD, des romans, des documentaires pour adultes et enfants ainsi que des albums pour les tout-petits et des livres-lus.

Et nouveauté 2022, la circulation des documents entre les différentes bibliothèques du réseau est en place, vous pouvez désormais réserver des documents d'autres bibliothèques que celle de Malarce et de la Médiathèque intercommunale, une navette gérée par la coordinatrice du réseau permet aux documents de circuler d'une bibliothèque à l'autre.

***

L'année 2021 a brillé par son absence de rencontres, d'animations et de manifestations, la Nuit de la lecture n'a pu avoir lieu ainsi que la soirée prévue autour de la projection du film

« A Mansourah tu nous as séparés... », nous avons cependant pu proposer un atelier d'écriture avec Isabelle Coulomb de l'association Eclats d'écrire en septembre.

De bonnes nouvelles tout de même

La bibliothèque a accueilli 11 nouveaux/nouvelles adhérent.e.s en 2021; sa fréquentation est en augmentation depuis 2020; les enfants s'y retrouvent à nouveau pour des lectures partagées; tout cela est possible grâce à vous et au Malarché, un grand merci !

Une boîte à livres sera prochainement installée sur la place de la mairie de Malarce.
Boîte à livres pour celles et ceux qui le souhaitent afin de déposer et d'emprunter des livres en accès libre.
C'est un moyen d'échanger et de partager la lecture.

Merci à Eric de Belle-Rouvière pour sa création.

Quelques nouveauté(e)s parmi les auto-entrepreneurs de notre commune

« Il y a 5 ans, je venais en woofing chez Edith Dartier, castanéicultrice sur la commune de Malarce sur la Thines.

C'était le début d'une histoire avec les vallées du Chassezac, de la Borne, de la Thine et de la Drobie. Je viens de la ville, Paris, où j'ai été monteuse de films pour la télévision pendant 20 ans, jusqu'à ce que je j'arrive ici « évidement ».

Maintenant je cuisine : des makis au pesto d'ail des ours, des aubergines au gingemgre, des pickles de concombre à l'estragon, des légumes lacto-fermentés, de la poitrine de porc au saké…

Atelier culinaire, cocktail de mariage, déjeuner sur l'herbe, je suis gourmande de chaque expérience.

Depuis le Pialet, le hameau dans lequel je vis et travaille, je pars au plateau 7, au sentier des Lauzes, chez des particuliers, au marché de Chambonas et bientôt aux Vans, à « l'aube », un lieu associatif qui vient d'ouvrir.

J'aime les plantes aromatiques, tout ce qu'elles rajoutent en goût et saveurs. Je les cultive dans mon jardin. Sauge, livèche, estragon, persil plat, coriandre, coriandre vietnamienne, shizo vert ou rouge, estragon du Mexique, basiliques… Je les utilise aussi bien en plats salés que sucrés. J'aime bien sortir un aromate de son usage habituel. Par exemple je cuisine un cheesecake sucré aromatisé à l'estragon.

ALBANE

www.madamemiam.com

Il m'arrive encore de travailler en « montage » pour des auteurs de films d'animation et je me dis qu'il n'y a a pas si loin entre la construction d'un goût et celle d'une recette… »

Quelques nouveauté(e)s parmi les auto-entrepreneurs de notre commune

Nina Guichard et Romain Pfister ont créé ensemble leur activité artisanale en 2016. Ils résident à La Combe à Malarce-sur-la-Thines et souhaitent développer leur activité pour s'implanter durablement dans la vallée.

« C'est en visitant des amis à Sainte Marguerite Lafigère que nous avons découvert petit à petit le secteur. Les montagnes, la rivière, des gens proches de la terre et une culture pastorale forte, nous sommes conquis. En parallèle, Romain, paysagiste depuis 12 ans, devient professionnel de la pierre sèche et ses chantiers le mènent d'un bout à l'autre des Cévennes jusqu'à Pied-de-Borne.

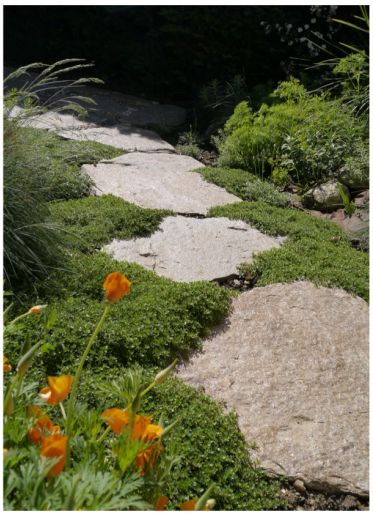

Notre activité NR Landscaping est le reflet de notre passion pour le monde végétal et de notre envie de promouvoir des savoir-faire manuels respectueux du patrimoine et de l'environnement.

Nous réalisons des murs en pierre sèche (avec assurance décennale), des travaux d'aménagement extérieur : taille des fruitiers et arbres d'ornement, constructions en bois (treille, terrasse, palissade...), dallage et pavage en pierre, plantations adaptées au sol et au climat. Pour les personnes qui souhaitent faire par elles-mêmes mais qui ont besoin de conseils de professionnels, nous proposons aussi des formules d'accompagnement individuel (sélection de végétaux adaptés au sol et au climat, taille des arbres, murs en pierre sèche) ou collectif (murs en pierre sèche).»
Nina tél: 07.81.33.36.41, Romain tél: 06.95.14.28.79, contact@nrlandscaping.fr, www.nrlandscaping.fr, Pfister EIRL – NR Landscaping

Départ de l'Aubergiste de Thines

Depuis le 8 mai 2010, Georgeline (Jo) Bourgerie avait repris la gérance du café-restaurant « historique » au cœur du village de Thines : l'Auberge de Thines. Jo a commencé par une rénovation de la cuisine et des salles, puis pendant plus de onze ans elle a accueilli avec beaucoup de chaleur ses clients.

En octobre 2013, elle s'est mariée avec Marie Polard ; toutes deux ont beaucoup œuvré pour rendre ce lieu si sympathique. Mais l'heure de la retraite sonne et elles partent pour un pays plus plat. Elles ont tenu à faire une dernière fête pour les ami.e.s avec festin et musique et même pluie comme pour leur mariage. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur dans le Berry.

De nouveaux arrivants pour les remplacer ...

Bérangère, Julien et leur enfant

Ouverture de l 'auberge au printemps 2022

« Nous serons ouverts tous les jours
de début avril à fin septembre.
Sur réservation les soirs et hors saison.
Au menu : une cuisine simple et familiale à base de produits locaux et de saison. Des salades fraiches, des plats mijotés et des menus ouvriers (sur réservation). »

Inauguration prévue le samedi 9 avril à midi.
Réservations au 0656881548

Une centenaire de notre commune

Notre centenaire à gauche avec sa sœur cadette Albertine Martial

Voici cent ans est née au Serre de Maurines à Thines Jeanne Gévaudan, devenue Jeanne Comte en 1946 après son mariage à Marcel Comte de Vallée. Le 23 août, jour de son anniversaire, la résidence Le Roussillon aux Vans, où elle habite désormais, a organisé un après-midi festif pour marquer cet événement, ainsi que les 103 ans d'une autre résidente.

Notre commune s'est jointe à cette cérémonie et lui a offert une grande composition florale au nom du Conseil Municipal et de tous les habitants de notre commune.

Jeanne est très connue pour son témoignage dans le documentaire « Mémoires de la Montagne » réalisé en 2016 par Muriel Biton, Tony Koole et Claire Ferandon.

Félicitations Jeanne pour votre longue et belle vie et tous nos souhaits d'autres joyeux anniversaires en bonne santé.

Village en poésie

En 2021, le thème du Printemps des Poètes était « Le Désir ».

« Quelle profonde inquiétude, quel désir d'autre chose,
Autre chose qu'un pays, qu'un moment, qu'une vie
quel désir, peut-être d'autres états d'âme »

Fernando Pessoa

Malheureusement, crise COVID oblige, nous n'avons pas pu organiser un événement autour du Printemps des Poètes en 2021.

Le thème de 2022 sera « L'Éphémère » et Le Printemps des Poètes aura lieu du 12 au 28 mars. Comme l'annonce du pass vaccinal est arrivé très tardivement, nous n'avons pas pu, cette année encore, organiser un événement.

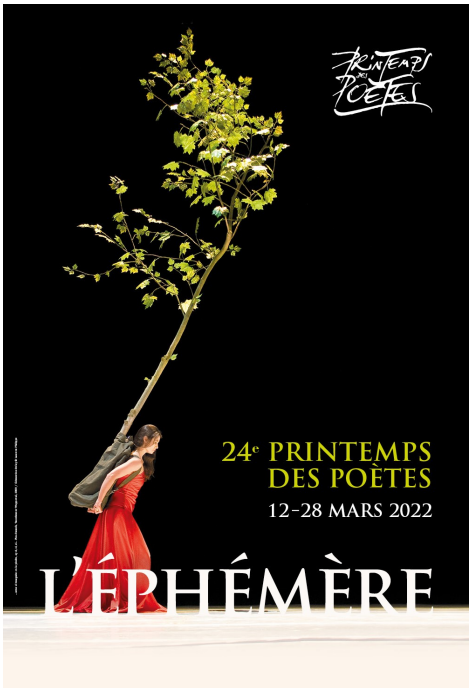

À chacun.e de nous d'y penser cependant, selon le message de Sophie Nauleau pour Le Printemps des Poètes :

« Il est temps de sonder à nouveau L'Éphémère. De ne pas attendre à demain. De questionner ici et maintenant la part la plus fragile, la plus secrète, la plus inouïe de nos existences. »

LA VIE DE LA COMMUNE

Journée participative : Nettoyons les chemins de randonnées

L'équipe de Malarce

Suite à un appel à bénévolat lancé début 2021, proposé par des membres de l'équipe municipale et afin de remettre en état nos sentiers de randonnées, plus de 40 personnes ont répondu présentes (retraités, actifs, résidents secondaires, chasseurs, des jeunes, des anciens), et se sont inscrites pour participer à ces journées participatives. La première d'une longue série s'est faite par un beau dimanche au début de l'été. Deux équipes d'habitants volontaires ont été formées et réparties sur 3 sentiers importants : une équipe à Malarce, sur le chemin de Gachalou, et une équipe sur deux boucles autour de Thines (la mare aux grenouilles et la boucle du pont de Gournier).

Une réussite, tout le monde était motivé et prêt à recommencer !
Pour information, la prochaine cession aura lieu en avril et/ou en mai.
Si vous voulez vous joindre à nous, contactez la mairie pour vous inscrire par mail ou par téléphone !

L'équipe de Thines

Activités sportives / culturelles et de bien-être dans la commune

Yoga Iyengar

Une méthode de pratique du yoga développée par B.K.S Iyengar. Le style d'enseignement du yoga est internationalement respecté pour sa vigueur et sa compréhension sophistiquée du mouvement physique et mental, équilibrant la force, la flexibilité et l'endurance.

Travailler avec un alignement correct est une des caractéristiques de la technique. Si nécessaire, des accessoires et des supports sont utilisés pour aider les élèves à atteindre l'alignement et la forme corrects d'un asana. Cette méthode aide les inflexibles à augmenter progressivement leur mobilité tout en profitant des avantages de la pratique des asanas. C'est sûr et progressif. Avec une pratique constante, les élèves connaîtront une amélioration de leur santé physique et mentale et un sentiment de bien-être.

Avec Paul www.pauljonesyoga.com

Tous les mercredis à 10h en mairie de Malarce

Qi kong et Taichi Chuan

Art martial interne, pour tous les âges enseigné dans la joie et la bonne humeur. Venez découvrir une activité ancestrale qui vous fera gagner en souplesse et améliorera la détente de votre corps et esprit. Moins de stress, une meilleure respiration, une amélioration de votre posture et de votre motivation.

Avec Kenwa 06 51 71 79 88

Tous les Lundis de 17h30 à 19h à la mairie de Malarce

Atelier de chant

C'est à travers la respiration, le rythme, l'écoute, l'interprétation, l'improvisation et le chant spontané, que l'atelier vous invite.....
Venez découvrir vos voix !
Un apprentissage dans un monde magique où l'imaginaire est vécu en instantané....
Aucune aptitude particulière ne vous est demandée..
Simplement l'envie de chanter.....
N'hésitez pas à vous renseigner !

Avec Nathalie Belliard 06 25 61 31 91

Tous les mercredis de 17h30 à 19 h à la mairie de Malarce

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Cette année, de nouveau, nous avons été contraints d'annuler les festivités de Noël pour les enfants et pour les ainés de la commune. Mais espérons que 2022 enterrera ce virus et que la vie reprendra normalement pour tous.

36 enfants de 0 à 14 ans peuplent notre commune, soit 6 enfants de plus qu'en 2020. La commune rajeunit quelque peu ! Le Père Noël leur a offert un livre et un cadeau adapté à leurs âges respectifs. Pour les anciens, 67 personnes de 65 ans et plus, se sont vus offrir des chocolats produits par Julien Feuillet ainsi que des biscuits artisanaux, le tout accompagné par une magnifique photo d'arbousier réalisée par Colette du Poujol.

Pour les enfants, nous rappelons que dans le cadre du CCAS, les enfants peuvent bénéficier d'une aide de 100 € par an pour les vacances (colonies ou centre de loisirs). Les activités extra-scolaires peuvent également être aidées à hauteur de 50 € par an, mais notez que cette somme vient en déduction de l'aide aux vacances. Enfin, pour ce qui est des classes de découvertes (collège et lycée), le CCAS s'est aligné sur les aides du Conseil Général à savoir 11 € par jour.

Pour les grands, le CCAS, en tant qu'interlocuteur privilégié, propose une aide pour démêler des problèmes administratifs ou chercher des solutions pour régler des difficultés du quotidien.

CONTACT : Margot Podgorny – 04 75 35 93 48 –
ccasmalarce07@gmail.com

Tous les jeudis de 9h à 12 h et de 14h à 18 h

Ecole intercommunale de Gravières

Le nombre d'enfants scolarisés cette année est en hausse.
Il est passé de 9 à 14 en une année et ne va faire qu'augmenter !

Voici un résumé des activités faites à l'école depuis septembre 2021 :

Bibliothèque : Les classes vont à la bibliothèque municipale de Gravières une fois par semaine.
Musique : le vendredi matin, les trois classes disposent des interventions de Suzy Félix. Un travail sur les thèmes abordés par notre projet d'école sera proposé, soit la nature.
Piscine : Les classes de cycle 2 et 3 sont allées à la piscine tous les après-midis du vendredi 28 septembre au mardi 14 décembre.

Jeudi 16 décembre 2021 : les élèves ont assisté à un spectacle de Noël offert par les Mairies de Gravières, de Malarce sur la Thines et des Salelles. Pendant une heure, les enfants sont partis à l'aventure sur le bateau de Jack le pirate pour trouver un trésor. Le spectacle était présenté par la compagnie Volt. Les enfants sont repartis de l'école avec un goûter de Noël offert également par les Mairies.

PROJET D'ÉCOLE et Projets de l'année :

La rivière et les castors : Cette année, le projet de l'école se construit autour d'un animal : le castor. L'idée est qu'à travers lui, nous travaillons sur la nature, le mode et les conditions de vie de cet animal à travers les saisons, l'impact de l'homme et la pollution des rivières sur le castor….

SORTIES : le vendredi 22 octobre pour la classe de Marcelline (GS-CP-CE1) et le lundi 18 octobre pour Lisa (PS-MS-GS). L'objectif de ces sorties étaient simples : observer la nature et ses changements avec l'automne : ramassage de feuilles, bâtons, glands et châtaignes pour les utiliser en arts visuels.

EDF : intervention d'EDF autour des barrages, le 12 octobre dans la classe de Mélissa (CE2-CM1-CM2).
La SICTOBA interviendra également dans les classes de Marcelline et de Mélissa en février pour une ½ journée d'animation autour des déchets et de leur recyclage.

Dépannage en cuisine à la cantine intercommunale de Gravières

Au retour des vacances d'été il a fallu réagir en urgence suite à l'abandon de poste du cuisinier en place et c'est Émilie MALEYSSON (conseillère municipale) qui a repris les rênes au pied levé, épaulée dans les premiers jours par Jean Marc DUREY (2ème adjoint et cuisinier en retraite) afin d'assurer la continuité de notre cantine avec sa cuisine « faite maison » chère à nos cœurs. Comme le « dépannage » s'est très bien passé, Emilie a été engagé en CDD pour finir l'année scolaire 2021/2022. Une nouvelle commission « cantine » s'est faite entre les 3 communes pour la confection des menus et l'économat de la cantine. Aux dernières nouvelles, les enfants sont ravis des bons petits plats d'Émilie, faits avec des produits frais ou figurent une majorité de produits locaux et/ou bio.

LA VIE DE LA COMMUNE

Les points d'apports Ordures Ménagères

Mauvais tri !

À mettre en déchetterie

Depuis plusieurs années, 8 ans je crois, nous ne cessons, à chaque bulletin, de vous sensibiliser au tri ou plus simplement à la diminution des déchets dans nos poubelles qu'elles soient sélectives (les jaunes et le verre) ou ménagères (les grises).

Encore en 2021, le constat est toujours affligeant. Et c'est avec colère que nous vous montrons les incivilités de certains, en photos, ça parlera à ceux qui se reconnaîtront, de ce que nous constatons, toutes les semaines, sur nos différents points d'apports OM.

- Pour les encombrants retrouvés en masse sur nos aires (matelas, mobiliers, plaques de plâtre etc..), nous rappellerons encore et toujours que la déchetterie des Vans est ouverte **tous les jours de la semaine sauf le dimanche - matin et après-midi** aux heures où vous descendez faire vos courses ou d'autres démarches.

En 2021, **5 aller-retour ont été faits par nos agents techniques pour vider VOS encombrants** soit un volume d'env 15 m³ en comptant les heures passées pour charger, pour vider : un coût qui se chiffre en milliers d'euros (gazole, main d'œuvre, heures perdues).

Mesdames, messieurs les irrespectueux,

NE PENSEZ-VOUS PAS QUE NOS AGENTS ONT MIEUX A FAIRE ?
c'est tout le monde qui paie ! FAITES PASSER LE MOT SVP MERCI

Les encombrants n'ont pas leur place ici !

c'est en déchetterie

- Pour les erreurs de tri dans les bacs jaunes par ex : **les gros cartons qui devraient être descendus en déchetterie, les sacs poubelle fermés (opaques ou non)** mis dans les bacs jaunes alors que vous devez les vider dedans (voir encart Sictoba en p.42).

Le refus de tri engendré à la collecte ou au traitement **coûte très cher** à la collectivité (29% du volume total pour notre communauté de communes qui se chiffre en plusieurs dizaines de milliers d'euros!).

- Autre information de taille, à partir du 1er janvier 2024, l'obligation de **tri des biodéchets** (que nous retrouvons dans les poubelles marrons alors qu'ils devraient être compostés) à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets, et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

Déchetterie des Vans ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
https://www.sictoba.fr

Cérémonie en honneur des martyrs de Tastevin

Dimanche 8 août notre municipalité et l'Association Vanséenne des Anciens Combattants ont tenu à organiser une petite cérémonie commémorative pour honorer la mémoire de six jeunes maquisards et de trois habitants de Thines assassinés par la Wehrmacht (l'armée nazie allemande) le 4 août 1943.

Malheureusement, suite à un malentendu et de longues pannes de téléphone fin juillet, la section drômoise des Francs-Tireurs et Partisans Français était absente, car leur délégation était venue par erreur la semaine précédente.

Près de cinquante personnes étaient présentes – notre maire, son deuxième adjoint, plusieurs membres du conseil municipal, des anciens combattants ardéchois, familles des victimes, voisins et amis.

La gerbe de fleurs de notre commune a été portée par Nicole et Frédéric Bonnaud - petits-enfants d'un Thinein sauvagement tué ce jour là – ainsi que par notre maire Delphine Feuillade-Brière et son adjoint Jean-Marc Durey, ceints de leurs écharpes.

Après La Marseillaise et le Chant des Partisans, l'appel des noms des victimes morts pour la France, Roger Moutet de l'association des anciens combattants vanséens a fait un discours rappelant les circonstances de cette tragédie. Ensuite des alsaciens qui viennent depuis longtemps en vacances chez nous, Patrice Zolt à la guitare et voix et son épouse Sandrine à la voix, ont chanté la très émouvante Complainte du Partisan. La cérémonie était suivie d'un apéritif offert par notre commune.

ASSOCIATION : BARANHAS

Si pour certains, les BARANHAS (BARAGNAS/ BARAGNE) s'apparentent en vieux patois, à des buissons sauvages, haie de ronces, et champs de broussailles ... à Malarce / Thines, une petite bande de jeunes et moins jeunes du Village, animée et motivée par l'envie de dynamiser et de remettre de la vie culturelle et sociale au sein du Village, se sont rassemblés autour d'une association LOI 1901 à but non lucratif qu'ils ont appelés : LES BARANHAS !

Une association de Village qui porte bien son nom et représente ses forces vives, complémentaires, sauvages et indomptables ! Cette nouvelle équipe, aidée et soutenue par la commune que l'on remercie très sincèrement pour toute l'aide apportée, tant en amont de la fête que pendant, afin que l'on puisse mener à bien le projet phare 2021 de l'association :

RESSUCITER LA FETE HISTORIQUE DE MALARCE !

L'objectif était d'installer de nouveau, dans Le Pays des Vans et dans son agenda culturel, la fête de Malarce initiée par nos ainés il y a bien longtemps au milieu des années 80. Également que la fête de Malarce retrouve sa place et sa renommée, en s'inscrivant comme un évènement local incontournable de l'été, faisant la joie de toutes et tous.

C'est avec une grosse motivation de l'équipe ainsi que le soutien de la Mairie que l'on a pu, en cette période de COVID, et malgré bien des complications, maintenir l'évènement. Les difficultés furent nombreuses (risques annulation COVID, groupes de musique à trouver, budget très limité, nouvelle organisation et équipe etc….) mais dès lors que l'on a su que la Mairie nous suivait, plus rien ne pouvait nous arrêter ! Chacun a participé à hauteur de ses moyens, que ce soit en temps, en compétences, en prêt de matériel ou en gestion/ négociation pour aller chercher quelques roupies de plus pour clôturer le budget.

C'est durant la semaine d'installation et de préparation de l'évènement, sur le terrain, après bien des heures de réunions et de discussions, que l'équipe toute nouvelle des Baranhas confirma ses ambitions de faire une sacré fête …. Et nom d'un petit bonhomme ! Ce fut un sacré millésime !
Nous voulions marquer les esprits ! Pour cela, nous avons décoré tout le site, proposé un format de fête différent, avec des activités pour les enfants l'après midi, puis un apéritif musical festif avec La Batoucada, suivi d'un concert avec 2 groupes de musique.

Cette fête fut une vraie réussite pour toutes les personnes qui ont pu venir et y assister … car la fête de Malarce se mérite ! Et même bloqués tout en bas des lacets, certains ne se sont pas découragés pour autant ! Cette réussite, on la doit à une conjointure certes, particulière, mais on la doit surtout à l'enthousiasme, l'implication et l'énergie positive, joyeuse des BARANHAS et des personnes qui nous ont aidés; qui ont su créer cette superbe ambiance en ces temps plutôt moroses !

ASSOCIATION : BARANHAS

La fête de Malarce

Valentin, un des membres
de l'association
qui fait aussi partie
de l'équipe municipale.

Merci à « La Place »pour son aide si précieuse,
Merci à la commune de nous avoir aidé et soutenu,
Merci au voisinage proche bien sur, d'avoir accepté que cet évènement puisse avoir lieu,
Merci à toutes les personnes qui ont joué le jeu de venir !
...
A très bientôt pour de nouvelles aventures !

ASSOCIATION : LA PLACE

Le malarché

Le malarché est un marché de produits locaux qui a lieu chaque jeudi à 16h30 (horaire hivernale) sur la place de la mairie de Malarce. En cette période vous pouvez acheter du pain, des légumes de saison, des saucissons, des œufs et des produits transformés. Il y a aussi, en plus de ces produits là, d'autres plus occasionnels, intermittents comme différentes variétés de fromages (comté, beaufort…) ou des produits à base de truite (venant de Villefort). Ceux-ci fonctionnent essentiellement par le biais de commandes groupées.

Une buvette est à votre disposition, et vous pouvez compter sur Cristel Kora pour vous préparer des petites choses à se mettre sous la dent, comme des cookies ou des gougères.

À la belle saison prochaine, vous trouverez un plus grand choix dans la diversité des légumes. Il est aussi prévu d'y trouver des plants de légumes, fleurs et autres à repiquer dans son jardin.

L'association « La Place » a organisé à la suite de plusieurs marchés, des animations avec différents artistes qui jouent de la musique, font des tours de magie ou parfois même de l'acrobatie ! Cette année, l'association a aussi organisé un vide grenier, avec l'aide de l'association « Les Baranhas ».

Vous pouvez les joindre ou participer aux commandes groupées en les contactant par mail : **lemalarchez@lavache.com**

ASSOCIATION : LES AMIS DE THINES

Ouverture de la Maison du Gerboul

le **dimanche 7 février 2021.**

Le 16 février, organisée par l'OT du Pays des Vans, réunion à Montselgues sur le thème « récréater ». Nous avons participé aux ateliers et proposé, entre autre, de réactualiser le projet « Thines-rando, panier repas, circuit libre pour le retour jusqu'au parking de l'Échelette ».

Le 24 février 2021, rendez-vous à la Maison du Gerboul de l'ensemble des membres du CA de l'association ainsi que Mme le Maire de Malarce sur La Thines. Nouvellement élue, Delphine Feuillade entendait s'informer sur le rôle et le fonctionnement des Amis de Thines, souhaitant également faire le point sur les divers aménagements dans le village.

La « journée chinoise » de remise en état des lieux et des abords par les bénévoles de l'association des «Amis de Thines» n'a eu lieu que le **11 mars 2021**

Les 6, 7 et 8 avril, : pose de la tonnelle en métal .

Le 3O avril 2021, rendez-vous à la Maison du Gerboul de tous les membres du bureau de l'association avec Jérôme Damour et Elisa Jaffrennou quj prend le relais de Marie-Françoise Perret en tant que chargée de mission au PNR. Étaient également présents Delphine Feuillade, Maire de Malarce sur La Thines et M. J.François Vilvert, Architecte des Bâtiments de France. Jérôme Damour désire recueillir pour le Parc leurs conseils et leurs avis sur les divers travaux déjà réalisés et sur ceux à venir.

Pour les fuites d'eau dans le mur de la façade, nous devrons faire appel à un spécialiste des **joints à la chaux**..
Avec madame le Maire, l'Architecte des Bâtiments de France a également fait le tour du cimetière et de l'église, préconisant au passage la couleur rouge pour les volets et les portes de l'Ermitage.

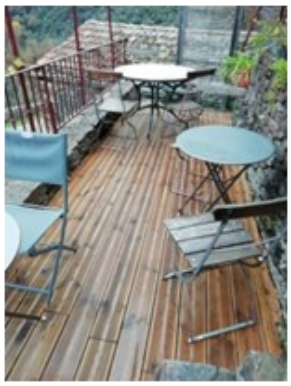

Les 17 et 18 mai, nous avons procédé à **la pose du parquet** sur la terrasse.
Du 3 avril au 19 mai, fermeture administrative de tous les établissements recevant du public !

Côté salariés

Philippe Halais (à gauche) embauché en CDI étant chargé de la comptabilité, des inventaires et des relations avec les fournisseurs a pu continuer ces activités administratives en «télétravail» à son domicile pendant toute la période d'obligation de fermeture.

Yann Kérangueven, (à droite) résident à Hugon (Maurines, vallée de Thines)**,** a été embauché pour la saison été.

Nous avons, cette année encore, pu bénéficier de mesures d'aides pendant le confinement avec notamment la possibilité de recourir à l'activité partielle et au fonds de solidarité. Aides bienvenues qui ont permis d'équilibrer les comptes !

ASSOCIATION : LES AMIS DE THINES

Pour les animations culturelles

2 manifestations ont été prévues en 2021 :
Dimanche 11 juillet, musiques brésiliennes par le **duo « Lirio ».**
Jeudi 12 août, les « musiques à inspirer » du **duo « Respiro »** n'ont malheureusement pas pu être entendues dans notre église de Thines, le covid 19 ayant eu raison de l'un des musiciens !

2 expositions

1er juillet – 31 juillet 2021, exposition des **photos de Jean-Luc JARRY**, N/B et couleur : « au détour d'un chemin… Jarry guette et photo-chope ». Et il « chope » avec bonheur toutes sortes d'insectes dans leur milieu naturel, fleurs, herbes, coins de rochers ou de rivière ….

5 août - 4 septembre 2021 : **« Du côté des Ors, peintures » par Jacqueline Merville** : douceur et chaleur, profondeur et émotion… Jacqueline nous a « éblouis », 1 mois durant, avec ses « ors », tantôt flamboyants, tantôt ombrageux selon l'éclairage.

Quant au Repas et au Bal populaire ils ont été annulés à cause des recommandations dûes à la covid 19. **Seules les «journées du patrimoine»,** organisées en plein air ont pu être maintenues, avec lecture de poésies. Plus d'une cinquantaine de personnes s'étaient donné rendez-vous à Thines !

Les Visites commentées du village de Thines, de l'église romane et du monument à la Résistance se sont déroulées tous les mardi matin aux mois de juillet et d'août. **Philippe Halais** sait toujours passionner et surprendre son auditoire avec ses commentaires et toutes les anecdotes liées au terroir, à l'architecture et à l'histoire de cette région.
Des visites commentées sont également proposées sur réservation.
Une participation de **3€** est demandée cette année, à l'initiative de l'OT Pays des Vans, qui a souhaité harmoniser l'ensemble des acteurs de la région.
Seule exception : les journées du Patrimoine, bien sûr !

Thines, « village en poésie »

Le panneau installé par la mairie de Malarce sur La Thines au pied de la calade menant au cœur du village, a été restauré.

Des **poèmes et des illustrations** extraits d'ouvrages d'auteurs paysans du terroir ou de textes laissés par des touristes « amoureux » ont été sélectionnés.

En ce qui concerne l'église

L'électrification réalisée en 2000 et qui avait été endommagée par la foudre en août 2018 n'est toujours pas remise en état car il semble que nous ayons trop rapidement accepté la « remise en service », l'assurance ne voulant plus intervenir !

La descente des cheneaux à l'arrière de l'église a été remise en place par la mairie.

Les pierres, à l'intérieur, sont de plus en plus « **blanchies** » par cette « maladie de la pierre » qui **ronge** dangereusement grès et granit. Nous sommes totalement impuissants, mais souscrivons à la proposition de Mme Le Maire, pour faire à nouveau appel aux **« Monuments Historiques »**

Des chaises pliantes ont été achetées par l'association.

Association « les Amis de Thines »

L'association compte **64 membres adhérents** à jour de leur cotisation **fin 2020**.
Nous espérons, bien évidemment, être plus nombreux en 2021 !

La prochaine assemblée générale, **bilan de l'année 2021,** que nous espérons vivement pouvoir vivre en « présentielle », a été fixée au **jeudi 5 mai 2022.**

C'est, bien sûr, toujours grâce au soutien indéfectible du Parc (local, plaquettes, site internet, publicité) que nous pouvons poursuivre nos actions et développer l'attrait et le potentiel d'accueil de la Maison du Gerboul.

C'est aussi grâce à la présence de la Mairie de Malarce sur La Thines à nos côtés que l'association des Amis de Thines pérénise ses activités.
mise à disposition des locaux d'exposition et de stockage du matériel,
subventions et soutiens exceptionnels pour la gestion du personnel et pour l'accueil des touristes, les visites commentées du village, les renseignements divers sur la région et sur les nombreux sentiers de randonnée…. '

La maison de Gerboul

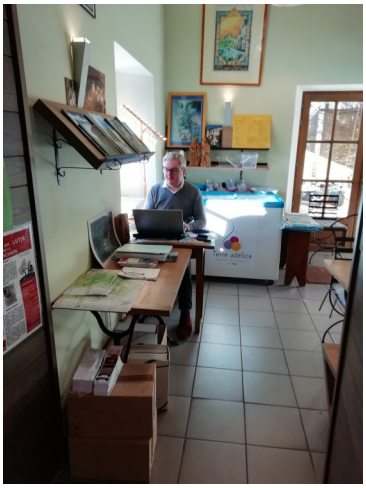

La Maison du Gerboul est un local situé à l'entrée du village de Thines. Il a été acheté par Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche grâce à un don très conséquent de Simone Bourly, ancienne présidente de l'association des Amis de Thines. Le P.N.R. a donc confié, par convention, la gestion du local à l'association des Amis de Thines. Nous faisons alors la promotion des actions du Parc, ainsi que l'accueil des visiteurs, mais encore nous mettons en valeur des produits locaux et issus de l'artisanat.

Nous nous efforçons d'ouvrir la Maison du Gerboul 10 mois sur 12, de février à novembre avant les premières vacances de l'année et après les dernières !

Les visiteurs ont plus que jamais apprécié les crèmes de châtaignes, les farines, les terrines, les confitures, les bières artisanales, les sirops et les jus de fruits confectionnés par les producteurs de notre vallée…..et aussi le calme du « Salon de Thé », en intérieur comme sur la terrasse avec vue imprenable vers la vallée, ou dans le petit patio plus frais et ombragé !!!

Les service gaz et timbre-poste restent disponibles.

Notre n° de téléphone est le : 06 25 57 93 04

Côté boutique : nous accueillons depuis deux ans quelques nouveaux artisans :
Charline Meyer, céramiste à Saint André Lachamp, **Gabriel Polère** est « créateur de parfums ».
Elsa Ray , « céramiste naturaliste ». Les cartes postales réalisées par **Aurélien Lambert** photographe.
Elisabeth Molimard, tourneur sur bois. Du côté des rayons « alimentaires » nous avons, en plus, le plaisir de proposer à la vente les **terrines pur porc de Nicolas Ginier,** à Malarce.

Travaux au village

Le parking pour les habitants et pour les résidents secondaires du village est en cours de réalisation !
La nouvelle équipe municipale, qui ne ménage pas ses efforts en faveur du village de Thines, a, après la réalisation d'une **grille en fer forgé** tout le long du mur du cimetière, refait une grande partie du **mur de soutènement du chemin** d'accès aux gîtes et à l'église. Les gravats, la terre et les pierres en reliquat, ont été déversés tout en haut du village pour servir de remblai au nouveau parking. Les travaux devront être réalisés courant 2022.

Hommages

Jean FOURNET

installé à Thines depuis les années 60. Décédé à l'EPHAD de Chambonas en mars 2021. Artisan maçon, il est arrivé au village de Thines pour participer, avec Michèle Fournet, sa future femme et Huguette Nicolas, au programme de développement rural des « Compagnons du Gerboul » initié par les Chambres d'Agriculture du sud de la France. Désireux de participer à tous les projets de développement de la commune, il a été Maire délégué de Thines et membre du Conseil Municipal pendant de nombreuses années. Il a aussi toujours soutenu l'association des Amis de Thines, qu'il soit d'accord ou non avec certaines orientations ou manifestations ! Il était un « pilier », une « mémoire », un « puits de savoir » pour tous.

Éric BOUILLARD de Belle-Rouvière (vallée de la Thine), depuis tant d'années !

Éric si soudainement « parti » en juillet. Artiste dans l'âme, bohème, loin des conventions…. de toutes les conventions… Il a construit sa maison, loin aussi, vraiment loin, de l'autre côté de la rivière, isolée, alors qu'il n'y avait encore aucune route pour y accéder. Une gageure! Une gageure aussi que d'y élever deux enfants, deux garçons tout aussi passionnés que lui et qui, c'est certain, y ont passé de très belles années!

Éric, convivial et chaleureux connaissait tout le monde ! Que ce soit à travers les superbes sculptures en bois de cade patiemment polies et façonnées à l'aide de tessons de verre, ou à travers les « barbes à papa » qu'il proposait sur les marchés, sur le parking de Thines parfois, ou sur les diverses fêtes des environs, Éric suscitait toujours enthousiasme et sympathie….. Curieux de tout, avide de lecture et d'œuvres d'art, plein de fraîcheur et de tendresse, il manque terriblement …..

Christian GAVIGNET dit « Kaviiik »

Décédé le 5 août 2021, Christian reste présent ici, à Thines, où chaque pas nous rappelle son « passage » de 1977 à 1980, et ensuite à maintes reprises, très souvent avec des jeunes du « Logis », foyer de réinsertion pour cas sociaux.

Passage tumultueux, avec plein de projets, d'abord avec un grand troupeau de moutons dont il a fallu se séparer, ensuite avec l'auberge tenue avec Michèle. Christian dessinait, en musiques, dans la salle même de l'auberge, sur tous les supports qui pouvaient se présenter, tout en discutant avec la clientèle ! Le dessin justement, à l'encre de chine souvent, minutieux à l'extrême, reflet de ses états d'âme, tourmenté depuis une enfance compliquée, et conjurée par le trait, la rage de vivre aussi, la découverte du Siddha Yoga, des sagesses orientales … Et puis, le « sentier des poètes » où le cheminement se fait à l'ombre des chênes verts, sur un parcours émaillé de poèmes du « monde » sélectionnés et écrits à la main par Christian sur de magnifiques panneaux en bois de châtaigner.

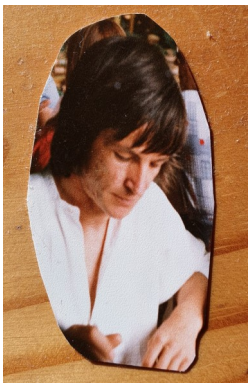

Christian, l'inoubliable, parti lui aussi sans crier gare !

Rencontre avec le président de la communauté de communes, à Thines.

Le 22 juin, Joël Fournier, Président de la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes, a rencontré les membres de notre conseil municipal lors d'une réunion à la mairie annexe de Thines.

Il était venu pour communiquer sur le rôle de la Communauté de Communes et aussi pour échanger avec les conseillers sur le projet de territoire.

Réunion TEPOS

Mardi 22 juin, la commission Transition Énergétique de la Communauté de Communes du Pays des Vans, réunie pour une journée énergie photovoltaïque, est venue à Malarce pour voir la toiture photovoltaïque de notre mairie installée début 2019. Une douzaine d'élus venant de six communes, ainsi que des représentants du Syndicat Départemental des Énergies (SDE) et de l'association Collectif Citoyen pour la Transition Écologique ont écouté les explications de notre premier adjoint Jean Bykens sur l'historique du projet, ainsi que le choix de la commune d'acquérir des parts dans Aurance Énergies. Le représentant du SDE 07 a décrit l'accompagnement que propose cette structure aux collectivités. La journée s'est terminée par d'intéressants échanges sur toutes les possibilités de photovoltaïque sur notre territoire.

Les missions principales de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comptabilisant 15 communes membres dont MALARCE SUR LA THINES. Son objectif est de fédérer ses communes au sein d'un espace de solidarité en mutualisant leurs moyens afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de développent commun et cohérent.

Parmi les nombreuses compétences dont s'est dotée la Communauté de communes, voici un récapitulatif des grandes missions qu'elle poursuit quotidiennement :

- **Aménagement de l'espace**

Elle participe à l'élaboration, à la révision et au suivi d'un schéma de cohérence et d'organisation territoriale supra-communautaire (SCOT) qui est un outil de planification territoriale et adhère au Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale, structure qui porte la SCOT. Elle adhère également au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR) et aux objectifs de développement durable contenus dans sa charte.

- **Développement économique et politique en faveur de l'emploi**

- Elle crée, aménage, entretien et gère des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales d'intérêt communautaire telles quela zone d'activités de la Balagère (Les Vans/Chambonas) et la zone d'activités des Avelas (Banne).
- Elle assure la promotion du tourisme par le biais de l'Office de tourismeCévennes d'Ardèche.
- Elle met en place une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et met également à disposition des acteurs du territoire un espace de co-working aux Vans.
- Elle adhère à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale située à Aubenas et est chargée de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et au Site de Proximité (AMESUD) afin de favoriser l'installation de nouvelles entreprises.
- Elle met en place une politique dédiée aux communications électroniques et adhère au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N).

- **Transition énergétique et écologique**

Elle met en place des projets photovoltaïques et toute autre énergie renouvelable sur des terrains appartenant à la Communauté de communes comme celui du parc photovoltaïque des Avelas (Banne) et vient en appui aux projets portés par une collectivité membre.

Elle s'est lancée conjointement avec les Communautés de communes du Pays Beaume-Drobie et des Gorges de l'Ardèche dans une démarche de transition énergétique pour devenir Territoire à énergie positive (TEPos).

De plus, elle participe à l'élaboration du réseau de voies douces en basse-Ardèche en créant et en entretenant la portion de la VIA ARECHE sur son territoire.

- **Gestion et protection des milieux naturelles et aquatiques**

Elle s'engage dans la gestion des milieux aquatique par le biais de diverses actions (aménagement de bassin hydrographique, entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines). Pour cela, elle adhère à des Syndicats Mixtes ou Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB).

Elle gère également les espaces naturels sensibles et 4 sites Natura 2000 sur son territoire (tel que le plateau de Montselgues) par le biais d'animation, d'élaboration de projets, de plans et de dispositifs de préservation de la biodiversité.

Elle entretient et ouvre des sentiers de randonnée d'intérêt intercommunautaire, réalise et met en place la signalétique des itinéraires et développe des activités de pleine nature et de découverte non motorisées sur l'ensemble du territoire dans le respect des milieux naturels.

- **Gestion des déchets et assainissement non collectif**

La Communauté de commune collecte les déchets ménagers et assimilés, ordures ménagères et multi-matériaux, sur l'ensemble de ses 15 communes-membres. Pour le traitement des déchets, elle adhère au Syndicat de traitement des déchets (SICTOBA) qui gère également une déchèterie et une aire de dépôts des déchets verts sur le territoire.

Concernant l'assainissement non collectif (ex : fosses septiques), c'est elle qui instruit les demandes de ces assainissements autonomes pour les constructions ou réhabilitations et contrôle leurs installations existantes ou en cas de vente immobilière.

- **Logement et cadre de vie**

Elle met en œuvre un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).

- **Action sociale**

Elle assure l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs comme « l'Espace sportif et culturel intercommunal » situé aux Vans.

Elle transporte des élèves des écoles publiques et privées du primaire et de la maternelle, situées sur ses communes membres en direction de la piscine de l'Ardèche Méridionale « La Perle d'Eau », située à Lablachère et en direction de l'espace sportif et culturel intercommunal, situé route de Païolive aux Vans.

Elle met en œuvre une politique Jeunesse en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs et porte des actions en faveur de la petite enfance et des jeunes par le biais notamment du Centre de Loisirs « Les Balladins" à Saint-Paul-le-Jeune, du multi-accueil intercommunal de la crèche des Vans, du Relais Petite Enfance des Cévennes d'Ardèche et de lieux d'accueil parents/enfants.

Elle gère la structure « Maison Médicale » située aux Vans et la Maison de Services au Public (MSAP) par un accueil permanent sur Les Vans et un service itinérant sur l'ensemble de son territoire sous forme de permanence.

- **Culture, patrimoine et éducation**

Elle étudie, anime et valorise le patrimoine d'intérêt communautaire et pilote la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle. Elle assure aussi le fonctionnement de l'école de musique intercommunale.

Elle favorise également l'accès à la lecture publique par le biais du Réseau de lecture publique de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, notamment via la médiathèque intercommunale située aux Vans.

Un site internet est actuellement en cours de création et permettra prochainement d'avoir de plus amples détails sur la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes.

Joël FOURNIER,
Président

ENS : Espaces Naturels Sensibles

Identification des vieux peuplements forestiers de la commune

Alors que la surface couverte par la forêt progresse sur l'ensemble du territoire national depuis le milieu du 21ème siècle, celle des vieilles forêts est très faible : de l'ordre de 0.2% de la surface forestière nationale. C'est pourquoi en 2020; 2021 une étude a été lancée sur le site ENS du plateau de Montselgues et de la vallée de la Thine afin d'identifier les peuplements biologiquement mâtures pour mieux les protéger. Aussi, sur la commune de Malarce sur la Thines 17ha de vieilles forêts ont été recensées par la FRAPNA Ardèche, qui a réalisé l'étude. Les deux secteurs concernés étant le Ruisseau de Chabreille et le Ranc de Guinoalier.

La forêt du ruisseau de Chabreille se situe sur un substrat rocheux en forte pente, soit dans des conditions de sol très difficiles. La hêtraie domine sur les secteurs les moins rocheux alors que la chênaie est installée surtout sur les barres rocheuses. Cette forêt est remarquable par l'abondance des très gros bois, du gros bois mort au sol et sur pied, ainsi que des dendromicrohabitats*.

La forêt du Ranc Guinoalier correspond à une mosaïque de Chênaie verte et de Châtaigneraie. Cette forêt est remarquable par l'abondance des très gros bois, avec un châtaignier de 2.24m de diamètre. De nombreux dendro-micro-habitats sont présents avec pour les plus fréquents les cavités à terreau de tronc et les fentes ou écorces décollées. Le peuplement de lichens est également intéressant avec 8 espèces sur la liste rouge nationale.

Des forêts à préserver

La présence de vieux arbres et d'arbres morts est cruciale pour l'écosystème forestier. En vieillissant puis en se décomposant, ces arbres contribuent à fertiliser les sols tout en offrant de nombreux « microhabitats » (cavités, trous...) dont dépend environ 25% de la biodiversité forestière. Contrairement à une idée autrefois largement répandue, le maintien de ces arbres ne met pas en danger la forêt: les insectes et champignons s'intéressant aux vieux arbres sont très différents des quelques espèces capables d'attaquer des arbres vigoureux (dont les fameux scolytes); rien à craindre donc. En se décomposant, ces vieux arbres contribuent au transfert du carbone contenu dans le bois vers le sol. Ainsi, aujourd'hui, on considère que les sols forestiers stockent autant de carbone que les arbres en surface, surtout si la forêt est ancienne. Leur contribution dans la lutte contre les gaz à effet de serre est donc cruciale!

Gros bois mort au sol

Très gros bois de châtaignier

**Il s'agit d'un ensemble de structures forestières de petites tailles qui constituent un lieu de vie pour la faune, la flore et les champignons.*

<u>Exemple</u> : Les blessures et bois apparents sont des points d'entrée pour les champignons. Ils sont créés par des effets mécaniques comme des cassures de tronc ou de cime par le vent, la neige, le gel, les incendies ou le débardage du bois. Les cavités à fente décollée sont particulièrement propices au repos, à la reproduction ou à l'hivernage de certaines chauves-souris et à la nidification d'oiseaux.

Dans ma maison

1 ➔ Je surveille les **fuites**, par exemple en contrôlant régulièrement mon compteur d'eau.

2 ➔ Je préfère une **douche** rapide à un bain.
➔ Je ne laisse **pas couler** l'eau lors de la vaisselle, du lavage des mains ou des dents.
➔ Je réduis le volume de la **chasse d'eau** des WC (chasse à double commande, sac économiseur dans le réservoir).

3 ➔ J'installe des **régulateurs de débit** ou des mousseurs sur les robinets et la douche.

4 ➔ Je choisis du matériel électroménager **économe** en eau, je l'utilise à pleine charge et/ou en mode "éco".

Au jardin

5 ➔ Je choisis des **plantes** résistantes et peu gourmandes en eau.
➔ Je protège le **sol** au pied des plantes pour maintenir l'humidité (paillage, copeaux de bois...).
➔ J'arrose le **soir** pour éviter l'évaporation.
➔ Je privilégie l'arrosage localisé type **goutte à goutte**.

6 ➔ Je récupère les **eaux de pluie** et de ruissellement pour arroser.

7 ➔ Je couvre ma **piscine** pour limiter l'évaporation et j'évite de la remplir en période de sécheresse.

Les bons tuyaux pour économiser l'eau

Le saviez-vous ?
La qualité de l'eau de nos rivières dépend très fortement de la quantité d'eau qui y circule.

Sources, forages et captages : mes droits et mes devoirs

8 Je peux prélever directement dans le milieu naturel si :
➔ Je suis **propriétaire** de l'ouvrage, du terrain ou du droit d'eau.
➔ J'utilise cette eau à des **fins domestiques**.
➔ Je déclare ce prélèvement en **mairie**.
➔ **Je comptabilise les volumes** que je prélève et, en été, je m'assure que ma consommation ne dépasse pas 50 m³ par mois.
➔ J'ai fait réaliser mon forage par un **professionnel** qualifié.

Si j'utilise cette eau dans ma maison ?

➔ Je veille à ce que le réseau alimenté par ma ressource privée soit **indépendant** du réseau d'eau public pour éviter tout risque de contamination.
➔ Je **déclare** mon installation auprès de la collectivité en charge de l'eau potable et de l'assainissement et auprès et de l'Agence Régionale de Santé.

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Panorama 2021

Le Parc des Monts d'Ardèche a fêté ses 20 ans

Au début des années 1990, les castanéiculteurs d'Ardèche sont convaincus que le châtaignier est une chance pour l'avenir de leur territoire. L'objectif est de redynamiser l'agriculture et de promouvoir le tourisme. Après plusieurs années de concertation, le Parc est créé le 9 avril 2001. En 2021, le Parc a célébré ses 20 ans avec plus de 80 rendez-vous sur le territoire et deux temps forts : la Grande traversée du Parc pour les élus et le Grand pique-nique, une fête qui a réuni plus de 500 personnes à Jaujac.

Préserver les murs en pierres sèches

Les murets en pierres sèches du plateau des Monts d'Ardèche se sont construits au fil des générations d'agriculteurs. Véritables colonnes lithiques structurant les paysages du plateau, ils sont solides, drainants, régulent les bassins versants et abritent la biodiversité. En 2021, le Parc a initié un diagnostic de ce patrimoine. Répartition, dimensions, modes constructifs, état, enquête auprès des agriculteurs… les murets ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Dès 2022, le Parc pourra préconiser des premières actions pour sauvegarder « la trame lithique » du plateau.

Et si on faisait l'école dehors ?

Depuis le début de la crise sanitaire et la mise en place de mesures de distanciation sociale, les enseignants s'interrogent sur l'école hors les murs de la classe. En Ardèche, certains ont décidé de sauter le pas ! L'apprentissage devient moins abstrait car les connaissances sont intégrées de manière intuitive, par le jeu, l'observation et l'expérimentation. En 2021, le Parc a accompagné les classes primaires maternelles avec l'intervention régulière de professionnels de l'environnement. Suite à cette première expérimentation positive, de nouvelles classes seront accompagnées en 2022 par le Parc et le collectif Pétale 07.

Village de demain

Saint-Pierreville et Saint-Cirgues en Montagne se sont engagées pour devenir des « Villages de demain ». Les communes souhaitent redonner « l'envie d'habiter en cœur de village » en développant des projets innovants pour offrir une qualité du cadre de vie répondant aux modes de vie contemporains. Vie de village, qualité architecturale et paysagère, biodiversité, économie d'énergie et solutions de mobilité… seront au cœur de la démarche participative engagée avec les habitants et accompagnée par le Parc.

Grotte de cristal, la 7e œuvre du parcours artistique

En 2021, le parcours d'art contemporain LE PARTAGE DES EAUX a accueilli une 7ème œuvre réalisée par le duo d'artistes HeHe. Un nouveau projet est également prévu pour 2022 en partenariat avec les Notaires d'Ardèche.
En savoir plus : lepartagedeseaux.fr

Le patrimoine industriel en Ardèche

Un film documentaire «Empreintes vivantes» et un mémento « Le patrimoine industriel au service du développement du territoire » ont été réalisés en 2021. Le film de Christian Tran invite à une traversée de l'Ardèche, entre architecture industrielle emblématique et savoir-faire. Suivez toutes les projections gratuites sur l'agenda web du Parc et n'hésitez pas à proposer l'organisation d'une projection près de chez vous !

Programme européen

Depuis 2016, 130 projets on été financé par le programme européen LEADER Ardèche³ qui finit sa programmation en 2022. Une enveloppe complémentaire pour programmer des derniers dossiers est actuellement mobilisée. Depuis 6 ans, ce sont plus de 8 millions € qui ont été consacrés à l'urbanisme, l'agriculture, la forêt, l'économie rurale équilibrée, la jeunesse, l'éducation et le changement de pratiques. La réflexion autour de la candidature du prochain programme est lancée !

à lire

Du Rhône au Mézenc, les Rapaces d'Ardèche
Un guide d'identification tout public offre l'opportunité de découvrir un groupe d'oiseaux fascinants : les rapaces. De somptueuses photos et des cartes détaillées enthousiasmeront le lecteur, qu'il soit passionné de rapaces, amoureux de l'Ardèche ou tout simplement curieux. 24,90 € | Aux éditions La Calade en partenariat avec le Parc et la LPO

à voir

Tout savoir sur le Parc
Une petite vidéo présente le Parc, son fonctionnement, son action et son territoire. En 3 min. chrono vous saurez tout sur le Parc que vous habitez !

Suivez le Parc !

Retrouvez l'actualité du Parc et découvrez les photos des Monts d'Ardèche réalisées par les chargés de mission sur le compte Instagram : parc_monts_ardeche et Facebook
Abonnez-vous gratuitement à la newsletter du Parc et au journal du Parc : parc-monts-ardeche.fr

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
50 rue Marie Sauzet
07380 JAUJAC
accueil@pnrma.fr / 04 75 36 38 60
www.parc-monts-ardeche.fr

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture · Monts d'Ardèche Géoparc mondial UNESCO

Le saviez vous ?
Il existe des dolmens sur notre territoire

Chemins et Dolmens

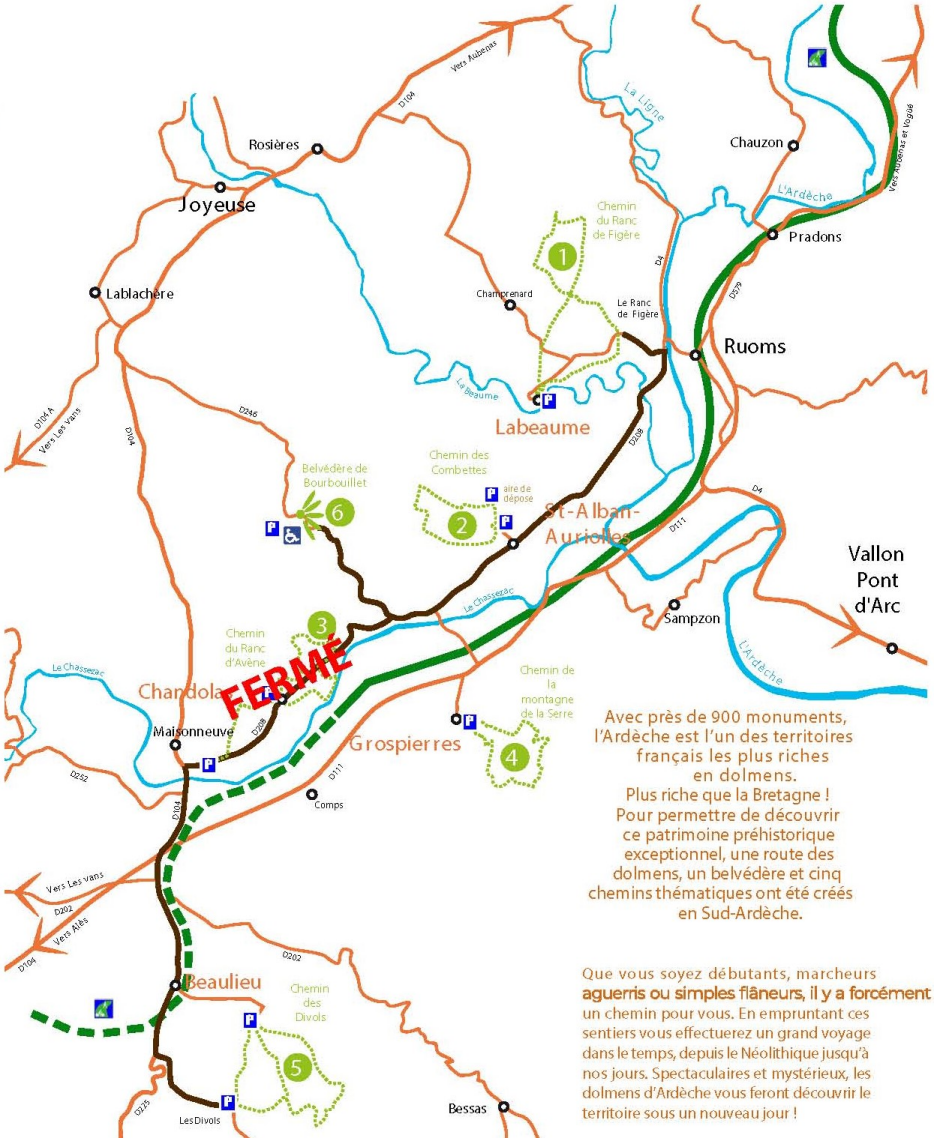

Avec près de 900 dolmens, l'Ardèche méridionale est l'un des territoires français les plus richement dotés de France. Un patrimoine méconnu que la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie et les Communautés de communes des Gorges de l'Ardèche et du Pays des Vans en Cévennes s'attachent à valoriser.

Ce site, non loin de Lablachère, compte une cinquantaine de dolmens dressés entre 3 500 et 1 800 ans av. J.-C. Les fouilles partielles menées par les archéologues n'ont pas permis de percer tous les mystères de ce lieu dédié aux inhumations.

Cinq sentiers ont été aménagés sur les communes de Beaulieu, Chandolas, Grospierres, Labeaume et Saint-Alban-Auriolles. Ils s'adaptent à tous les publics, du petit au grand marcheur. Chaque circuit fait entre 4 et 9 km. A Labeaume (Ranc de Figère), une partie du chemin est accessible aux personnes à mobilité réduite (et aux poussettes), Il permet de découvrir facilement et de très prés un magnifique dolmen.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SICTOBA

Le problème des refus de tri persiste

Le SICTOBA constate que les erreurs de tri dans la poubelle jaune sont encore trop présentes.
Elles entraînent des refus dans notre centre de tri de Portes-lès-Valence, Metripolis.
Près d'un tiers des déchets contenus dans les bacs jaunes est refusé, ce qui augmente les coûts de manière significative. Ces erreurs sont trop nombreuses avec par exemple des objets en plastique, des vêtements, des gravats, de l'électroménager, des végétaux, du mobilier,…

De plus, **les sacs-poubelle sont également un véritable problème qu'ils soient noirs, blancs, transparents**,… ils peuvent contenir des ordures ménagères mais également des emballages ménagers recyclables mais sont, quoi qu'il arrive, refusés dans notre centre de tri.

Rappel concernant les bacs jaunes :
- Les sacs-poubelle contenant des ordures ménagères sont interdits.
- Les sacs-poubelle (peu importe la couleur) contenant des emballages et papiers sont interdits, vous devez vider le contenu dans les bacs jaunes.
- Les emballages peuvent être aplatis, écrasés mais ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres.

Si vous avez un doute ou une question sur le tri, rendez-vous sur www.triercestdonner.fr
Retrouvez également les horaires de nos déchetteries sur www.sictoba.fr en page d'accueil dans la rubrique « A votre service ».

Le SICTOBA lance en collaboration avec les communautés de communes un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés)

Ce programme rendu obligatoire par la loi est composé d'actions de prévention (réduction du gaspillage alimentaire, promotion des couches lavables, achats éco-responsables…) **avec des objectifs de diminution des déchets** fixés dans le PRPGD pour 2025 à 2031.

Et de nouvelles actions :
Le comité de pilotage a également validé la mise en place de nouvelles actions comme des animations scolaires sur le thème des déchets auprès de 50 classes du territoire, soit près de 1250 enfants. Des usagers seront également sollicités pour participer à l'opération« Familles Zéro Déchets »

Les Vans : Des travaux à la déchetterie et les pneus des particuliers désormais acceptés en déchetterie

Opération : Laisse parler ton cœur

Collecte réalisée en mairie de Malarce.
Opération réussie avec succès.
Nous avons récolté plus d'une dizaine de jouets.

GITES DE THINES

Le gîte rural

Le gîte rural a été rénové entièrement. On a augmenté son confort. Dorénavant, il sera ouvert toute l'année.

Le tarif à la semaine dépend de la saison :

- Pour 2 nuits minimum

entre 60 et 65€ la nuit, en fonction de la période.
Taxe de séjour en sus

- Pour une (ou plusieurs) semaine(s) :

350€ - de septembre à avril
390€ - de mai à septembre
Taxe de séjour en sus

Depuis cet été, il est présent sur la plateforme de location Airbnb

Le gîte d'étape

Le gîte d'étape est ouvert depuis début février pour 15 personnes maximum. Les groupes, les personnes seules ou les familles sont les bienvenus.

Les personnes qui ne sont pas du même groupe sont bien sûr installées dans des chambres différentes.

Le port du masque est obligatoire dans les parties communes.

Le tarif est de 13€/personne/nuit
+ une taxe de séjour de 0.57€/pers/nuit

Les draps et taies d'oreillers sont à la location à 4€

En raison de la crise sanitaire, les couvertures ne sont plus fournies.
Il faut apporter son duvet ou sac de couchage.

Contact

Tel : 06 49 41 41 96

gite.thines@laposte.net

Un mot d'Estelle, chargée de la gérance du gîte :

Si vous avez des livres à donner, ils sont les bienvenus ! (Tout sauf polar) Jeux de société également. Merci

À déposer en mairie

INFOS PRATIQUES

Cimetières de la commune

L'équipe municipale, consciente qu'une action de gestion des* cimetières *communaux est indispensable, et en respect du code général des collectivités territoriales (articles L 2223-4, L2223-17 et 18 ; R2223-12 et suivants) a initié une démarche de reprise des tombes non concédées ou abandonnées pour une meilleure gestion funéraire des cimetières de la commune.

Tombes non concédées:
un panneau a été apposé. La commune reprendra ces emplacements dans un délai de 5 ans après la dernière inhumation

Tombes concédées :
Nous rappelons que les cimetières sont communaux, mais qu'il incombe aux concessionnaires ou à leurs ayants droits d'effectuer l'entretien de leurs sépultures. Nous avons constaté que des concessions étaient visiblement abandonnées, et pour lesquelles nous n'avons pas de contact avec les familles.

Les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (sauf en cas de péril avéré).

La constatation des tombes abandonnées sera publique et incontestable, effectuée par procès-verbal.
Au terme d'une durée de 3 à 4 ans, la commune reprendra les terrains. En début de procédure, puis durant tout son déroulement, les listes d'emplacements concernés seront consultables en mairie, de façon à ce que tout ayant droit éventuel puisse en être informé.

Les sépultures concernées sont identifiées par un petit panneau directement apposé sur la tombe qui informe les familles et leur permet de se manifester. Durant toute la durée de la procédure, chaque famille pourra intervenir pour remettre la tombe en bon état d'entretien et arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

<u>Autres points sur les concessions :</u>

Le règlement intérieur des cimetières voté en 2017
interdit toutes plantations d'arbres et arbustes de plus 1.50m de haut.

- Toutes constructions sont soumises à autorisation du maire.
Le règlement complet est consultable en mairie
et peut être adressé par courrier ou par mail sur simple demande.

Déclaration des meublés de tourisme

Les hébergements touristiques doivent faire l'objet d'un enregistrement.
Cette démarche remplace l'ancienne déclaration papier qui se faisait en Mairie.

Comment enregistrer son hébergement ?

Se rendre sur le site *www.declaloc.fr* puis saisir le code postal ou le nom de la commune.
Il convient ensuite de cliquer sur « première connexion » pour procéder à l'enregistrement.
A l'issue de la déclaration, un code à 13 chiffres vous sera transmis.
Il devra figurer sur toutes vos annonces de location en ligne.

A quoi sert cette déclaration ?

L'objectif est de recenser l'offre de logements touristiques du territoire.

Quelles sanctions en cas de non-respect ?

L'absence d'enregistrement expose à une amende de 5 000 euros.
La loi précise également que le bailleur ne peut louer sa résidence principale plus de 120 jours au cours d'une année civile. Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende de 10 000 euros

Déclaration des meublés de tourisme et taxe de séjour ?

Il ne faut pas confondre la déclaration de votre hébergement qui doit être effectuée une seule fois et les déclarations de la taxe de séjour qui se font tous les mois auprès de la Communauté de Communes.

Contact ; pour toute question concernant ces deux déclarations :
Mme LACHAUD Anaïs – service taxe de séjour –
Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes
par mail : *vansencevennes@taxesejour.fr* ou par téléphone au 04.75.37.41.22

Urbanisme :
Marche à suivre pour vos demandes de déclaration préalable

Qu'est-ce qu'une déclaration préalable ?

Il s'agit d'une demande d'urbanisme pour les travaux entrainant une création de surface comprise entre 5 et 20 m2.

Lors du dépôt de la demande en Mairie un récépissé vous est remis c'est à partir de cette date que commence à courir le délai d'instruction qui est d'un mois. La Mairie vérifie le dossier et le transmet à la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui va instruire le dossier.

Les services de la DDT ne transmettent pas de retour pour les Déclarations Préalables, la non-réponse vaut donc accord tacite. A l'échéance du délai, le demandeur doit s'adresser à la Mairie afin d'obtenir une attestation de non opposition. Ce document doit faire l'objet d'un affichage sur le terrain ou les travaux auront lieu et ce pendant toute leur durée.

INFOS PRATIQUES

Elections

L'année 2022 sera marquée par deux élections.

Les présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril 2022 et les législatives les 12 et 19 juin 2022. Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 pour les présidentielles et jusqu'au 6 mai 2022 pour les législatives.

Conditions d'inscription :

- Être citoyen français
- Être majeur
- Jouir de ses droits civiques

Quels sont les documents nécessaires pour l'inscription ?

- Remplir le formulaire CERFA 12669*02
- Joindre une photocopie de votre carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile

Procuration :

Comme pour les dernières élections municipales, vous avez la possibilité de faire votre demande de procuration en ligne via le site maprocuration.gouv.fr. Il faudra ensuite vous rendre en gendarmerie avec votre carte d'identité et le numéro de votre demande afin de valider la procuration. La loi organique du 29 mars 2021 introduit la possibilité pour un mandant de confier sa procuration à un mandataire qui n'est pas inscrit dans la même commune.

La Poste et l'adressage

Attention : La Poste va bientôt refuser d'acheminer tous les courriers qui arrivent sans la nouvelle numérotation de l'adressage commencé en 2018. Pour les retardataires, pensez à venir chercher vos plaques de numéros en mairie. Elles vous attendent. Il faut les installer sur vos maisons, avec un rappel sur votre boîte aux lettres. N'oubliez pas aussi d'informer vos correspondants de ce changement et d'avertir vos établissements financiers, de téléphone, d'électricité et de vente par correspondance ou internet, les impôts, le service d'immatriculation de véhicules, etc.

Si vous avez besoin d'une attestation avec votre nouvelle adresse complète, n'hésitez pas à la demander, la mairie peut vous la fournir.

https://moncompte.ants.gouv.fr/ est le site pour les changements de certificats d'immatriculation. C'est gratuit, sauf si vous avez déjà changé d'adresse plus de trois fois. Toutefois, si le véhicule a un ancien numéro (trois chiffres deux ou trois lettres puis n° du département), il faudra peut-être un nouveau numéro, nouvelle carte et surtout nouvelles plaques ! Nous sommes en train d'interroger le site.

- <u>Autre information de La Poste</u> :

Elle continue d'abandonner petit à petit le monde rural ; de ce fait, **trois boîtes postales jaunes sur cinq vont être enlevées** sur notre commune : à Champ d'Eynes**,** Vallée/Tastevin et Lafigère. Nous nous sommes bagarrés pour conserver celle du village de Thines, qu'elle voulait supprimer également. Pour palier à ces disparitions de boîtes, La Poste propose des aimants « facteur » à poser sur vos boites à lettres quand vous aurez un courrier timbré à faire partir. Cet aimant est à demander au facteur ou à venir chercher en mairie. Notez toutefois que le stock en mairie est limité.

GDS Auvergne Rhône-Alpes — La Région Auvergne-Rhône-Alpes

LE FRELON ASIATIQUE

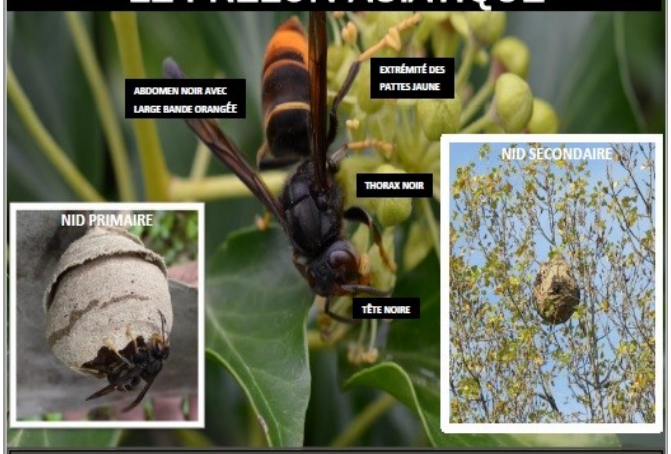

SIGNALEZ SA PRESENCE !

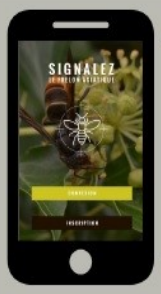

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ **Sur le site www.frelonsasiatiques.fr**

→ **Ou en téléchargeant l'application mobile**

Frelon Asiatique

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

LE MOUSTIQUE TIGRE

anses

1 . Le reconnaître

Silencieux et diurne, il pique plutôt le jour

0,5

De petite taille, il mesure moins de 0,5 centimètre !

Il est rayé blanc et noir

2 . Prévenir sa prolifération

Détruire les lieux de ponte : vider puis retourner seaux, coupelles, vases...

Éliminer les lieux de repos du moustique en entretenant son jardin

Favoriser le développement de ses prédateurs : hirondelles, libellules,...

3 . S'en protéger

Porter des vêtements longs, amples et clairs

Utiliser des répulsifs cutanés en suivant les précautions d'emploi indiquées

Utiliser des moustiquaires

INFO EQUARRISSAGE

A partir du Dimanche 30 Août 2015, vous devez contacter SIFDDA pour vos prestations d'équarrissage

MON ANIMAL EST MORT EN ARDÈCHE

QUE DOIS-JE FAIRE CONCRÈTEMENT ?

Pour vos **demandes d'enlèvement**

24H/24 et 7 jours sur 7

Le serveur vocal interactif
-> 08 91 70 01 02
Le site Internet www.agranet.fr
-> service Ecarinet

Pour toute **demande particulière**, une permanence téléphonique est à votre disposition, chaque jour ouvré, *de 10h à 12h*

CANTONS du Nord-Ouest
-> 04 66 31 05 25

Autres CANTONS
-> 04 75 51 46 96

RAPPEL **important** :
Pour l'enlèvement, les animaux seront sortis des bâtiments et des prés, éloignés des fils électriques et téléphoniques de plus de 11m et accessibles à un camion de type 19T, de 5h à 23 h.

Les bordereaux d'enlèvement seront uniquement mis à disposition des éleveurs sur notre portail Internet à l'adresse suivante :

http://espace-client.saria.fr
(archivés pendant 5 ans)
www.sifdda.fr
(plus d'informations sur notre site)
www.securite-collecte.fr
(informations sécurité de collecte en élevage)

Bonne journée à tous,
Votre chef de centre SIFDDA

La prévention...

Votre meilleure arme CONTRE LE FEU

Le Feuillet Éducatif Olympe
124 - Volume XI, numéro 12

Olympe

PRÉVENTION DES INCENDIES :

- ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Ne jetez pas de mégots par la vitre de la voiture
- n'allumez pas de feu (à moins de 200 mètres de la forêt), même si vous pensez avoir pris toutes les précautions
- ne faites pas de barbecue en forêt
- campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés
- n'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés
- respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques (vent, sécheresse...)

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU : À LA MOINDRE FUMÉE DONNEZ L'ALERTE !

- prévenez rapidement les pompiers (18 – ou 112 numéro européen) en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation, moyens d'accès pour les secours...)
- vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.

Attention ! Battre le feu avec les branchages peut conduire à sa propagation.

- ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes
- à pied, recherchez un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...)

INFOS PRATIQUES

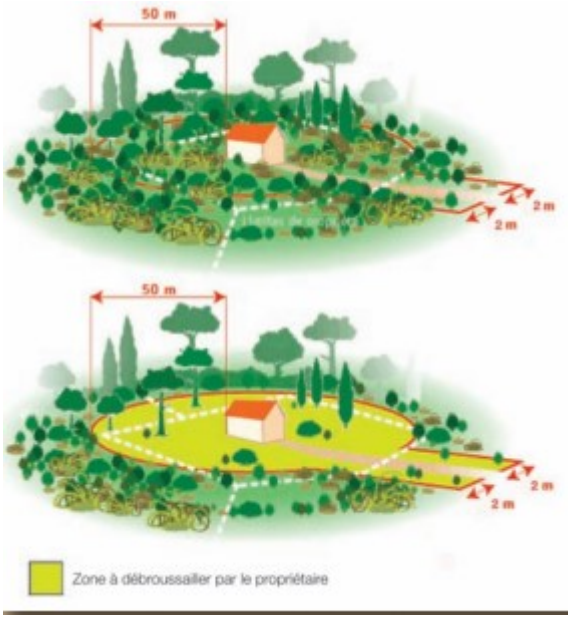

Débroussaillage

- Autour des habitation

Toute construction : maison, caravane, bâtiment agricole, garage… doit être débroussaillée dans un rayon de 50m. Dans cette zone, tous les végétaux (hors arbres d'ornement) d'un diamètre de moins de 5cm doivent être élagués sur 2m de hauteur. Pour les arbres de moins de 5m de haut ils doivent être élagués sur 1/3 de leur hauteur.

Si une partie des 50m autour de votre maison appartient à un autre propriétaire que vous-même, et qu'il n'a pas de bâtiment, vous devez lui demander l'autorisation de nettoyer sur sa parcelle pour protéger votre maison. Si vous avez de bonnes relations, un accord verbal est possible, sinon, une demande par lettre recommandée avec accusé de réception doit être envoyée.

En cas de refus, ou de non réponse du propriétaire, c'est celui-ci qui devra nettoyer sous peine d'amende. Les chemins privés doivent également être débroussaillés sur 2m de largeur de chaque côté et sur 4m de hauteur. De plus, tous les végétaux et branchages coupés lors des travaux de débroussaillement doivent être éliminés. Cette élimination se fera préférentiellement par broyage, compostage ou évacuation vers les centres de collecte de déchets.

- Autour des lignes électriques

En tant que propriétaire, il vous appartient d'accomplir l'élagage de vos plantations situées aux abords du réseau d'électricité.
En cas de chute d'arbre ou de branche sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. Enedis pourra ainsi vous réclamer réparation des préjudices subis.

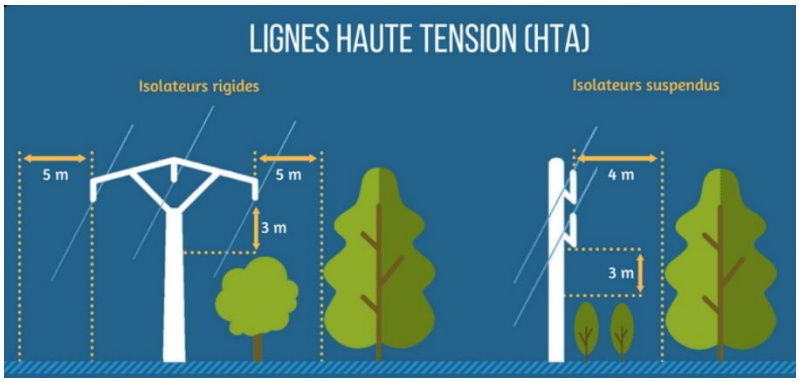

Equipements hiver

Depuis le 1er novembre 2021 Malarce-sur-La-Thines fait partie des 169 communes de l'Ardèche soumises à l'obligation d'équiper les véhicules de pneus hiver ou de chaînes en période hivernale entre le 1er novembre et le 31 mars. Un nouveau panneau de signalisation a fait son entrée dans les communes soumises à cette obligation.

Pour le bon fonctionnement de nos stations d'épuration (MALARCE et THINES VILLAGE/PREVENCHET)

1. Jeter des Tampons
2. Jeter des Serviettes en papier
3. Jeter des Mouchoirs
4. Jeter de la Nourriture
5. Jeter des Cafards
6. Jeter des Mégots de Cigarette
7. Jeter des Préservatifs
8. jeter des produits toxiques
9. Jeter de la Litière pour chat
10. Jeter du Coton

Numéros utiles

Centre Médico-social : 04 75 88 50 70
SAMU : 15
POMPIERS : 18
Station Médicale Léopold Ollier : 04 75 38 48 48
Gendarmerie : 04 75 37 21 05
Violences femmes info : 3919
Office de tourisme : 04 75 37 24 48 contact@cevennes-ardeche.com
ADMR : 04 75 37 97 34 ardeche.cevenole@fede07.admr.org
Vivre chez soi : 04 75 94 95 20
Centre social REVIVRE : 04 75 37 76 88
Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes :
04 75 37 41 22 accueil@cdc-vansencevennes.fr
Hôpital Léopold Ollier : 04 75 37 80 80
Centre rééducation respiratoire Folcheran : 04 75 38 50 00
SICTOBA : 04 75 39 06 99

CALADE
de VARAILLE
CHEMIN des
TROUILLASSES
ROUTE
de THINETTE
ROUTE
des EYNES
CHEMIN
de la COMBE
ROUTE
de BEAUJEU
ROUTE
du CHASTANIER
ROUTE
du CHASSEZAC
CHEMIN
du CHAMP
CHEMIN
de la MAIRIE
CHEMIN
de LENNE
CHEMIN
du PLAGNOL
ROUTE
de MEYSOGNAL
CHEMIN
du POUJOL
CHEMIN
de MALESPINE
CHEMIN
de MAMNALE
ROUTE
de l'ÉGLISE
ROUTE
de LA FIGÈRE
CHEMIN
de LA BORIE
ROUTE
de THINES
MONTÉE
de MALARCE

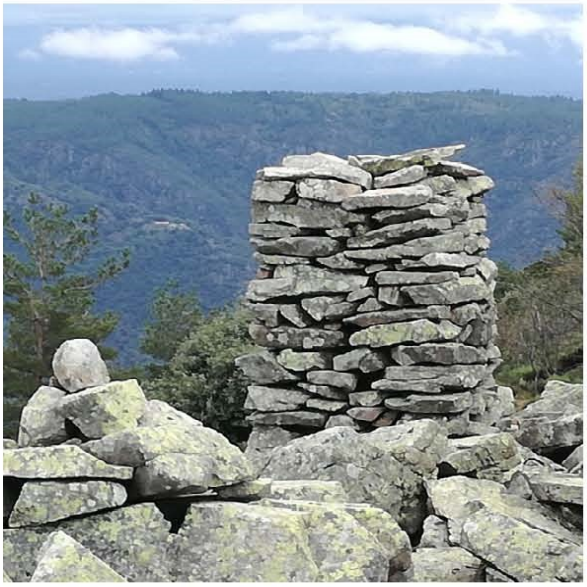

Je lis des poèmes
sur le chemin
qui mène à la boîte aux lettres.
Les arbres adorent les poèmes
Ils y reconnaissent
leur début et leur fin.

Christian Bobin
La Muraille de Chine

Crédits photographiques : Ronna Chalvet, Delphine Feuillade-Brière, Jean Bykens, Amélie Gatto, Estelle Fety, Antoine Dumont, Raphaël Bouillard, Rémi Travel, Jean Marc Durey, Gilles Coladon, association « Les Amis de Thines », Albane Duplessix, Nina Guichard et Romain Pfister

Comité de rédaction : Delphine Feuillade-Brière, Ronna Chalvet, Jean Bykens, Amélie Gatto, Céline Perret, Line Bacconnier, Morgane Guillemoz, Jérome Thollot, Albane Duplessix, Nina Guichard, Romain Pfister, Margot Podgorny, Jean Marc Durey, Lisa Cahour

Réalisation : Amélie Gatto,Raphael Bouillard, Fabienne de l'Atelier Pluriel (Les vans)